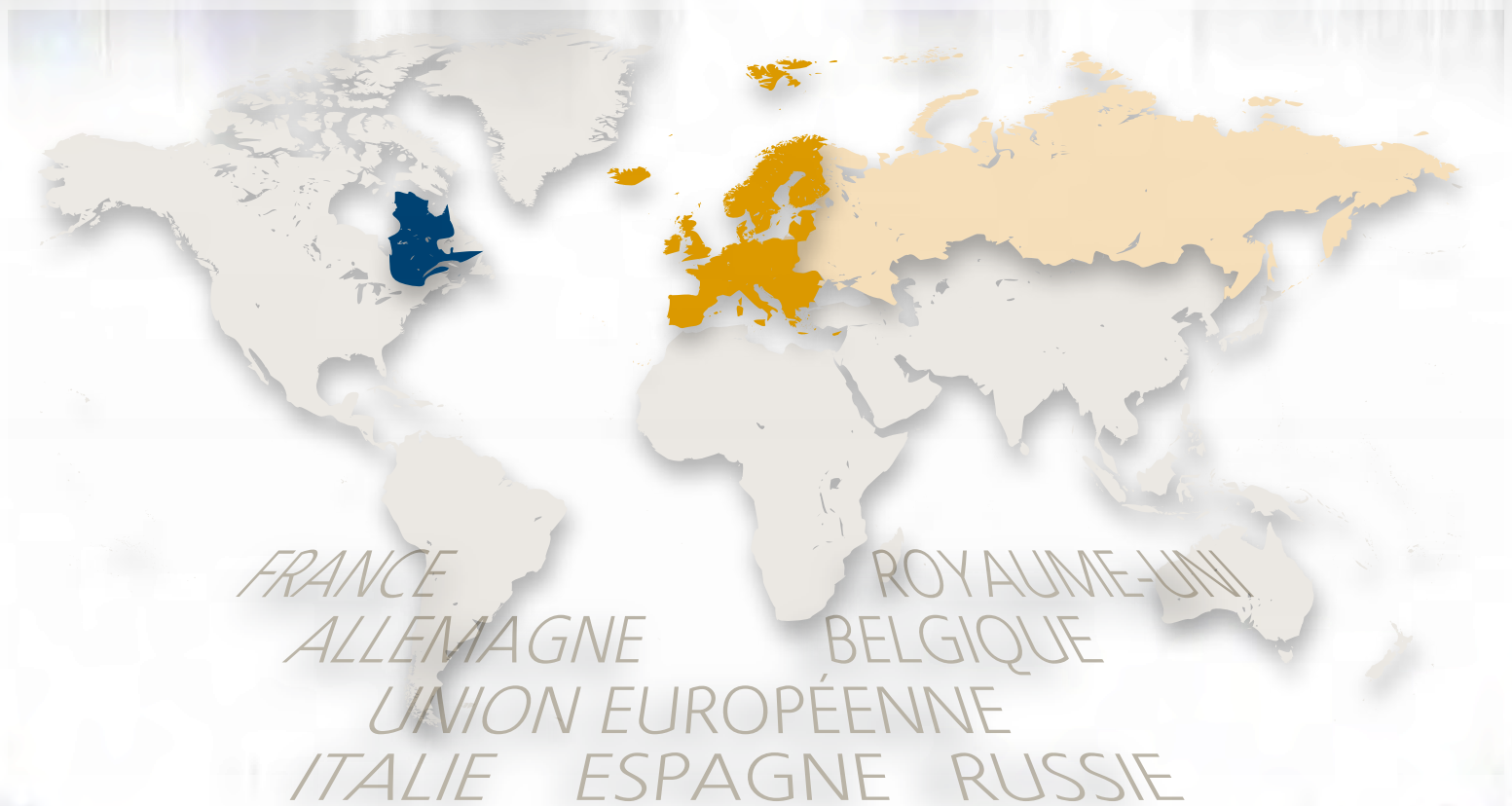


STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À L'ÉGARD DE L'EUROPE

2012-2015



Ministère des Relations internationales
www.mri.gouv.qc.ca

Tous droits réservés

Dépôt légal - 2012

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-63935-0 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-63936-7 (pdf)

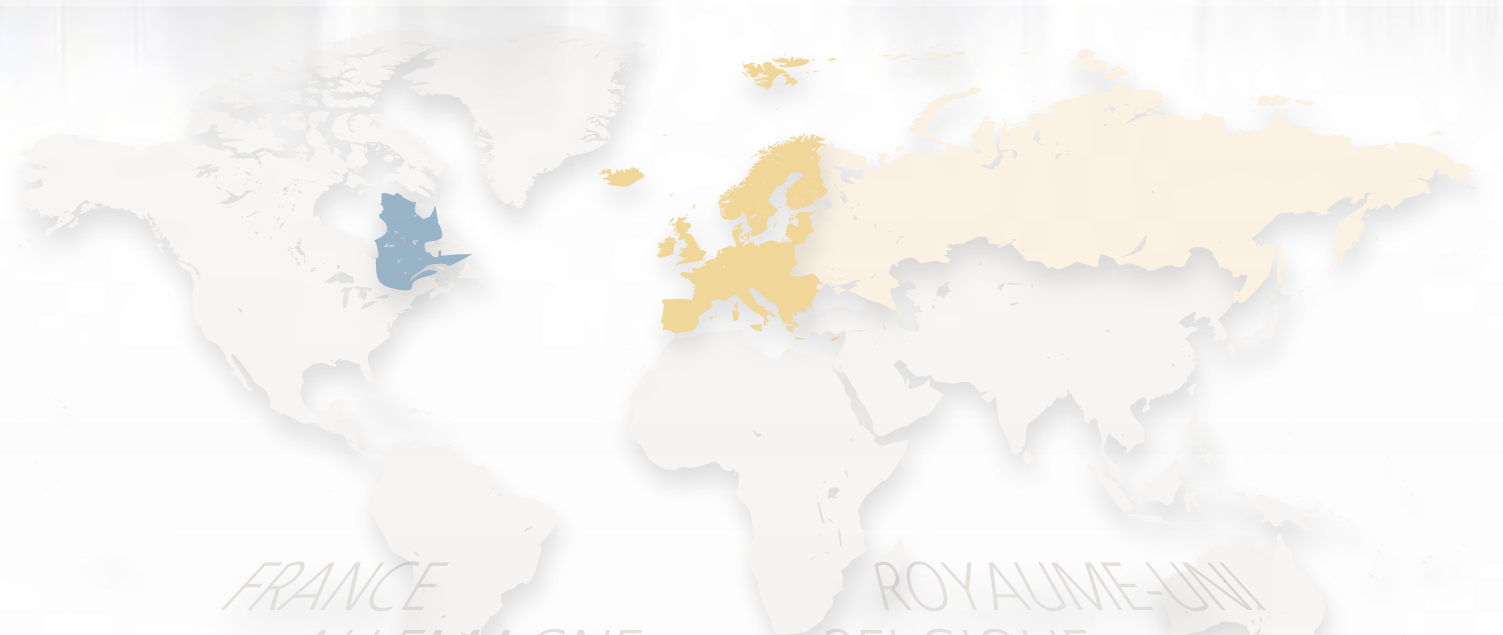
© Gouvernement du Québec, 2012

Ce document est imprimé avec des encres écologiques
sur du papier entièrement composé de fibres recyclées.



STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À L'ÉGARD DE L'EUROPE

2012-2015



FRANCE
ALLEMAGNE
UNION EUROPÉENNE
ITALIE *ESPAGNE* *RUSSIE*

ROYAUME-UNI
BELGIQUE



MOT

DE LA MINISTRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Depuis plus de 50 ans, le Québec peut compter sur un réseau de représentations en Europe qui assure son rayonnement. Ces relations ainsi entretenues avec plusieurs pays d'Europe se sont développées, parfois réorientées, en gardant toujours à l'esprit la nécessité stratégique pour notre État d'être présent et actif en territoire européen. Fort de ces liens qui nous unissent, le Québec voit apparaître en Europe de nouveaux défis, de nouvelles occasions à saisir.

Essentielle à la bonne conduite de nos relations internationales, la Politique internationale du Québec que je lançai en 2006 ciblait des territoires et des actions prioritaires à mener en Europe. Ce travail concerté a développé les assises permettant aujourd'hui la création d'un Nouvel espace économique au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise.

Partout dans le monde et en particulier en Europe, le Québec souhaite créer des ponts, des alliances stratégiques. Pensons à l'*Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* qui a créé, en 2008, un espace de mobilité transatlantique jusqu'ici sans égal dans le monde. Grâce à l'initiative du gouvernement du Québec, ces alliances nous ont conduits aux négociations de l'*Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne*. En somme, le positionnement stratégique du Québec à l'international, et en particulier en Europe, nous permet aujourd'hui de saisir les défis qu'offre une Europe qui se redéfinit.

C'est l'optique dans laquelle cette *Stratégie du gouvernement du Québec à l'égard de l'Europe* a été élaborée. En matière économique, elle propose des moyens pour appuyer le développement de nos entreprises dans cet immense marché commun et, à la faveur du Plan Nord, attirer des investissements européens. Elle fait une large place à la coopération en matière de recherche et d'innovation avec l'UE, et concrétise la création d'un Nouvel espace économique pour le Québec. Elle contient également des moyens pour soutenir nos artistes, qui sont des ambassadeurs de premier plan en ce qui a trait à la promotion de l'identité et de la culture québécoises. Enfin, elle mise sur ses représentations en Europe pour investir les réseaux de décideurs politiques et économiques, afin d'y accroître son influence et s'inspirer des meilleures pratiques, pour le bénéfice de l'ensemble de la société québécoise.

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to Monique Gagnon-Tremblay.

MONIQUE GAGNON-TREMBLAY
Ministre des Relations internationales et
ministre responsable de la Francophonie

TABLE DES MATIÈRES

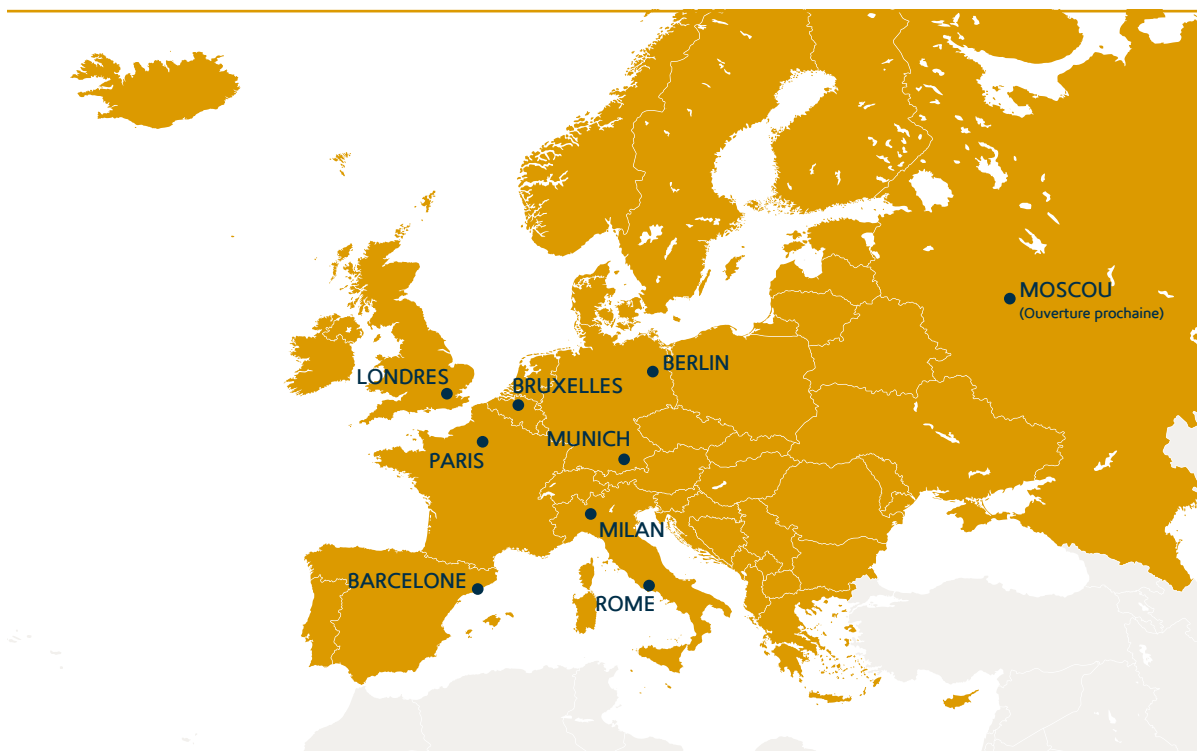
Mot de la ministre des Relations internationales	3
L'Europe, partenaire privilégié du Québec.....	5
Favoriser la prospérité économique du Québec.....	11
Soutenir la coopération en matière de recherche et d'innovation	19
Favoriser la mobilité des personnes.....	23
Promouvoir la culture québécoise	29
Accroître la capacité d'action du Québec et le développement des expertises	33
Conclusion	39

L'EUROPE

PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DU QUÉBEC

Ouvert sur le monde et actif sur la scène internationale, le Québec s'est doté d'un réseau de représentations en Europe¹ qui contribue à sa prospérité. Depuis la création des premières délégations québécoises à Paris et à Londres, à la faveur de la Révolution tranquille, la présence du Québec en Europe s'est étendue à d'autres territoires et se déploie maintenant en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en Italie et bientôt en Russie.

LES REPRÉSENTATIONS DU QUÉBEC EN EUROPE



La présente Stratégie mettra sur une synergie accrue et une meilleure coordination de ces représentations, lesquelles évoluent dans un environnement politique européen dominé à la fois par l'importance politique grandissante de l'Union européenne (UE) et par les intérêts nationaux, lesquels s'expriment avec tout autant de force. Pour ce faire, le réseau développera davantage ses relations avec les instances des États membres responsables des affaires européennes, et ce sous la coordination de la Délégation générale du Québec à Bruxelles, afin d'influencer dès le départ les décisions prises au niveau européen sur des enjeux stratégiques pour le Québec.

¹ Dans ce document, l'Europe réfère au continent, du Portugal jusqu'à la Russie, en plus du Royaume-Uni, de l'Irlande et de l'Islande.

Le personnel des représentations du Québec en Europe œuvre au quotidien à l'atteinte de résultats tangibles pour la société québécoise, en appuyant :

- la visibilité du Québec auprès des décideurs politiques et économiques, des leaders d'opinion étrangers et de la société civile;
- les entreprises québécoises dans leurs démarches afin de percer le marché européen;
- le maillage entre les chercheurs et scientifiques québécois et européens;
- la promotion du Québec auprès d'immigrants potentiels;
- l'attraction d'investissements;
- la mise en marché des manifestations et produits culturels du Québec;
- l'attraction d'étudiants européens dans les institutions d'enseignement du Québec.

I LA FRANCE

LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À PARIS REPRÉSENTE LE QUÉBEC SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE FRANÇAIS.

La Politique internationale du Québec identifie la France comme l'un de ses deux partenaires stratégiques dans le monde, avec les États-Unis. Cela s'explique non seulement par notre proximité historique et culturelle, mais aussi parce que la France possède de nombreux atouts qui vont dans le sens des intérêts du Québec. Cinquième puissance économique mondiale, la France est un acteur majeur en innovation dans les filières d'excellence telles que l'aéronautique, l'espace, la santé, l'agroalimentaire et le numérique. Elle est un pilier de la construction européenne et jouit d'une influence culturelle considérable.

Les relations politiques avec la France n'ont pas d'équivalent et les entretiens politiques réguliers en témoignent amplement. La France est un acteur incontournable pour tous les enjeux qui interpellent le Québec. La France est le troisième partenaire économique du Québec dans l'UE. On dénombre quelque 400 entreprises françaises au Québec et plus de 160 filiales québécoises en France. En recherche, la France est le deuxième partenaire du Québec en termes de publications communes. En culture, la France représente le premier marché du Québec. Le flux d'échanges humains entre la France et le Québec est impressionnant. Chaque année, 600 000 touristes québécois et français se rendent de part et d'autre de l'Atlantique. Près de 4 000 ressortissants français sont admis annuellement au Québec à titre d'immigrants permanents en plus des 10 000 travailleurs temporaires. Environ 8 000 étudiants français sont inscrits dans des universités québécoises et plus de 1 000 Québécois étudient en France.

Cette relation directe et privilégiée est née d'une volonté politique partagée. Elle transcende les allégeances partisans dans les classes politiques française et québécoise. Le Consulat général de France à Québec et la Délégation générale du Québec à Paris (DGQP) assurent, sans intermédiaire, les communications de gouvernement à gouvernement. La DGQP jouit des privilèges et immunités habituellement accordés aux ambassades. En 1965, la première entente internationale du Québec est signée avec la France et institue le pilier de la coopération. Les rapports bilatéraux atteignent aujourd'hui un degré de maturité tel que la France et le Québec mènent des actions communes en pays tiers, forgent des alliances sur des questions multilatérales et concluent des ententes facilitant la mobilité et l'intégration des travailleurs.

À la suite de la visite officielle du premier ministre français Raymond Barre, en 1977, les deux gouvernements ont instauré des rencontres alternées entre premiers ministres québécois et français. Les orientations et les priorités de la relation bilatérale y sont arrêtées. De nombreuses visites et missions ministérielles maintiennent une concertation politique continue relative à des préoccupations communes.

La Commission permanente de coopération franco-québécoise, créée en 1965, et le Fonds franco-québécois de coopération décentralisée, mis sur pied en 2005, soutiennent annuellement une centaine de programmes et projets, mettant à contribution des chercheurs, des universitaires, des artistes, des représentants des

pouvoirs publics et des milieux associatifs et privés. Six organismes renforcent cette relation, notamment l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), le Groupe franco-québécois de coopération économique et le Conseil franco-québécois de coopération universitaire.

Depuis une vingtaine d'années, l'essor remarquable de la coopération décentralisée avec les régions françaises confère un puissant ancrage territorial aux liens bilatéraux. Ainsi, la DGQP a conclu des Plans d'action avec six conseils régionaux : Alsace, Aquitaine, Île-de-France, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.

I LE ROYAUME-UNI

LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À LONDRES REPRÉSENTE LE QUÉBEC AU ROYAUME-UNI ET EN RÉPUBLIQUE D'IRLANDE AINSI QUE DANS LES PAYS NORDIQUES.

Le Royaume-Uni est à la fois un acteur majeur sur la scène européenne et internationale, une puissance économique et financière mondiale, un innovateur en matière de politiques publiques et un pôle culturel et scientifique d'avant-garde. L'économie du pays est dans le peloton de tête européen, et la *City* londonienne est l'un des centres mondiaux de la finance. À plus d'un égard, le Royaume-Uni constitue donc une source d'opportunités pour le Québec. À titre d'exemple, en 2010, les exportations québécoises y atteignaient 2 milliards de dollars. Le Royaume-Uni est également un important investisseur étranger au Québec, où plus d'une centaine de sociétés sous contrôle britannique sont établies.

En tant que pôle culturel de premier plan, le Royaume-Uni, et en particulier sa capitale Londres, constitue un lieu de diffusion qui offre un tremplin pour percer d'autres marchés.

En vertu du processus de dévolution amorcé en 1998, l'Écosse et le Pays de Galles acquièrent de plus en plus de pouvoirs et leurs nouveaux champs de compétences concordent souvent avec ceux du Québec, rendant ainsi possible de nouveaux domaines de collaboration. Ces régions deviennent également des partenaires potentiels dans les efforts visant la reconnaissance du rôle des États fédérés sur la scène internationale. Enfin, les pays nordiques offrent des possibilités intéressantes de partenariats en matière de politiques publiques, ayant mis en œuvre plusieurs initiatives pouvant inspirer le Québec, notamment dans le contexte du Plan Nord et en matière de lutte contre les changements climatiques.

I L'ALLEMAGNE

LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À MUNICH ET SON BUREAU À BERLIN COUVRENT L'ALLEMAGNE, L'AUTRICHE ET LA SUISSE.

L'Allemagne constitue à la fois la première puissance économique d'Europe, son pays le plus peuplé et le moteur, avec la France, de la construction européenne. Première exportatrice d'Europe, notamment grâce aux biens de haute technologie, elle se caractérise par sa compétitivité, la qualité de ses produits, ses travailleurs hautement qualifiés et son souci constant de l'environnement. Dans le secteur culturel, l'Allemagne a une réputation internationale aussi bien au niveau du patrimoine, des grands musées, de la culture classique que des secteurs contemporains. Par ailleurs, Berlin est reconnue comme la capitale mondiale des arts visuels.

Les entreprises québécoises génèrent de nombreux emplois dans ce pays : le siège social international de Bombardier Transport est situé à Berlin, alors qu'à l'inverse, des entreprises allemandes telles que Siemens sont également génératrices d'emplois de qualité au Québec. Sur le plan culturel, le Québec y offre plusieurs centaines de prestations culturelles à chaque année, et six centres d'études québécoises y mènent des activités, en plus des programmes de mobilité étudiante et d'une cinquantaine d'ententes entre universités québécoises et allemandes.

Le Québec développe en outre des relations avec plusieurs des länder qui composent la fédération allemande, en particulier la Bavière, avec qui près de 500 projets de coopération ont été inscrits depuis 1989, ainsi que la Saxe qui reconnaît le Québec à titre de partenaire international privilégié. Quant à l'Autriche, le Québec accapare près de la moitié du commerce entre ce pays et le Canada, alors qu'il entretient des relations privilégiées avec le land de la Haute-Autriche. Le Québec a également développé des relations politiques avec le canton suisse du Jura.

I LA BELGIQUE

LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À BRUXELLES A POUR MANDAT DE PROMOUVOIR LES INTÉRÊTS DU QUÉBEC EN BELGIQUE, AU LUXEMBOURG, AUX PAYS-BAS ET AUPRÈS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES.

La Belgique est située au cœur de l'Europe, et de plusieurs façons. Sur le plan économique, sa situation géographique centrale entre les pays les plus importants d'Europe occidentale et ses infrastructures portuaires de qualité sont stratégiques pour le commerce. Politiquement, elle est une plaque tournante des relations internationales, avec la présence à Bruxelles de plus de mille organisations internationales, tant publiques que privées. Les gouvernements désirant avoir de l'influence sur les décisions internationales doivent donc y être présents, surtout en raison de la présence des institutions de l'UE qui regroupe 27 États² et constitue la deuxième économie du monde avec un marché d'un demi-milliard d'habitants et une monnaie unique utilisée par 17 pays³.

Les institutions de l'UE sont en constante évolution et le Québec doit en prendre acte. Le traité de Lisbonne, entré en vigueur en décembre 2009, renforce les pouvoirs du Parlement européen : les eurodéputés devront maintenant donner leur aval aux accords internationaux négociés par l'UE, à l'heure où le Canada négocie avec elle un accord de libre-échange. En outre, la nomination d'un haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a des incidences importantes sur l'action extérieure de l'UE.

La Belgique est une fédération dont les entités détiennent une pleine autonomie sur le plan international dans les domaines de leurs compétences. Le Québec a donc développé une riche coopération institutionnelle avec la Communauté française de Belgique (CFB), la Wallonie-Bruxelles et la Flandre. La CFB représente un partenaire important du Québec au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Les artistes québécois sont très présents en Belgique. Les diffuseurs programment régulièrement nos compagnies, dans le cadre de leur saison régulière ou de grands événements, et la coopération culturelle avec la Communauté française de Belgique et la Flandre appuie de nombreux projets en danse, musique, cinéma et littérature. En outre, depuis plus de 25 ans, l'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ) soutient à chaque année la mobilité de 800 jeunes francophones.

I L'ITALIE

LA DÉLÉGATION DU QUÉBEC À ROME COUVRE L'ITALIE ET L'ÉTAT DE LA CITÉ DU VATICAN, EN PLUS D'EXERCER UN MANDAT DE VEILLE SUR LE BASSIN MÉDITERRANÉEN. UNE ANTENNE ÉCONOMIQUE EST INSTALLÉE À MILAN.

Membre fondateur de l'UE et quatrième économie de l'Union, l'Italie se caractérise par un système de petites et moyennes entreprises innovantes et dynamiques souvent complémentaires aux activités des entreprises québécoises. La collaboration bilatérale s'exprime aussi dans le domaine de la recherche et des sciences et

2 En date du 7 février 2012. D'autres pays sont susceptibles de rejoindre l'UE au cours de la période visée par la présente *Stratégie*.

3 *Idem*.

technologies. L'intérêt croissant des investisseurs italiens pour le Québec et inversement celui des Québécois pour l'Italie renforce l'apport économique déjà important sur les deux territoires dans plusieurs secteurs à haute valeur ajoutée.

Avec ses infrastructures et ses événements culturels de premier plan, l'Italie constitue un important marché pour la diffusion de produits culturels québécois. Chaque année, des centaines d'activités culturelles permettent le développement de carrière en Italie dans toutes les expressions culturelles confondues. Sur le plan académique, il existe une quarantaine d'ententes de collaboration interuniversitaire permettant une mobilité étudiante et professorale importante entre l'Italie et le Québec. L'Italie abrite également le Centre interuniversitaire italien d'études québécoises, regroupant neuf universités italiennes, seul centre du genre à l'étranger.

Si depuis une vingtaine d'années les échanges de coopération s'inscrivent dans le cadre de la Sous-commission mixte Québec-Italie, qui constitue la pierre angulaire des relations bilatérales, le Québec a également développé des partenariats stratégiques avec certaines régions italiennes. C'est notamment le cas de la Lombardie, l'un des *Quatre moteurs pour l'Europe*, avec laquelle le Québec participe à un Partenariat administratif en matière de collaboration industrielle et technologique (PAIT). La Lombardie anime par ailleurs le World Regions Forum regroupant les 17 Régions et États fédérés les plus innovants au monde, dont le Québec.

I L'ESPAGNE

LE BUREAU DU QUÉBEC À BARCELONE COUVRE L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL.

L'Espagne est la cinquième économie de l'UE et figure au nombre des clients commerciaux d'importance du Québec en Europe. La situation géographique de l'Espagne constitue pour les entreprises, les institutions et les artistes québécois une tête de pont vers les autres pays européens et les pays de la rive sud méditerranéenne. Les réseaux et centres de recherche scientifiques, l'industrie aéronautique, les secteurs des technologies de l'information et des communications, du transport, des sciences de la santé, des technologies vertes et de l'agroalimentaire recèlent, pour le Québec, autant d'occasions de partenariat à exploiter.

Le Québec constitue la plaque tournante des échanges commerciaux entre le Canada et l'Espagne, lesquels ont suivi une tendance ascendante au cours de la dernière décennie. Le nombre d'investissements directs espagnols au Québec ne cesse d'augmenter depuis quelques années et, en matière touristique, les échanges progressent grâce à l'établissement de vols directs. L'Espagne est par ailleurs un marché incontournable pour les artistes et les compagnies québécoises. Qu'elles soient de grande taille, comme le Cirque du Soleil, ou de plus petite taille, elles obtiennent chaque année d'importants succès sur le marché espagnol.

Ajoutons que la Catalogne qui affiche une volonté de se faire valoir comme acteur reconnu parmi les États fédérés et les régions, constitue un partenaire stratégique pour le Québec, en particulier dans certains forums internationaux portant sur des questions fondamentales telles que les changements climatiques. Enfin, le gouvernement du Québec dispose depuis 1996 d'un accord cadre de coopération couvrant plusieurs domaines avec la Catalogne, la communauté autonome espagnole avec le PIB le plus élevé.

I LA RUSSIE, UNE PUISSANCE ÉCONOMIQUE ÉMERGENTE

Le Québec doit également tourner ses regards à l'extérieur de l'UE, vers la Russie, point de jonction entre l'Europe et l'Asie. Les échanges commerciaux entre le Québec et la Russie sont en croissance. Les besoins immenses de la Russie en infrastructures et en technologies, conjugués au plan de modernisation du pays et à son marché intérieur de 140 millions de consommateurs, offrent des perspectives d'affaires prometteuses pour le Québec dans des secteurs où les entreprises québécoises possèdent une forte expertise, notamment la construction et les infrastructures, la machinerie et les équipements agricoles ainsi que la foresterie et les équipements forestiers, la mode et les biens de consommation.

Conséquemment, la présente Stratégie se déploiera de façon prioritaire sur les territoires et auprès des partenaires suivants :

- les territoires desservis par les représentations du Québec en Europe;
- les institutions européennes, notamment la Commission européenne et le Parlement européen;
- la Russie, en tant que puissance économique émergente.

Elle poursuivra les objectifs suivants :

- 1) Favoriser la prospérité économique du Québec
 - 2) Soutenir la coopération en matière de recherche et d'innovation
 - 3) Favoriser la mobilité des personnes
 - 4) Promouvoir la culture québécoise
 - 5) Accroître la capacité d'action du Québec et le développement des expertises
-

FAVORISER LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

L'Europe est le deuxième partenaire économique du Québec après les États-Unis, et constitue la première puissance exportatrice du monde et le second importateur mondial. Il s'agit donc d'un marché présentant des perspectives extrêmement intéressantes pour le Québec, dans le contexte d'une reprise économique encore fragile où il est important pour les entreprises québécoises de diversifier leurs territoires d'exportation et leurs partenariats d'affaires. Le poids économique de l'Europe, ses avancées technologiques, sa proximité géographique et les façons d'y pratiquer les affaires représentent un fort potentiel pour le Québec en matière de développement de marché, d'exportation, d'attraction d'investissement et de coopération économique. De nouveaux projets laissent également entrevoir un développement accru des relations économiques Québec-Europe, tels le Plan Nord et l'*Accord économique et commercial global entre le Canada et l'UE*.

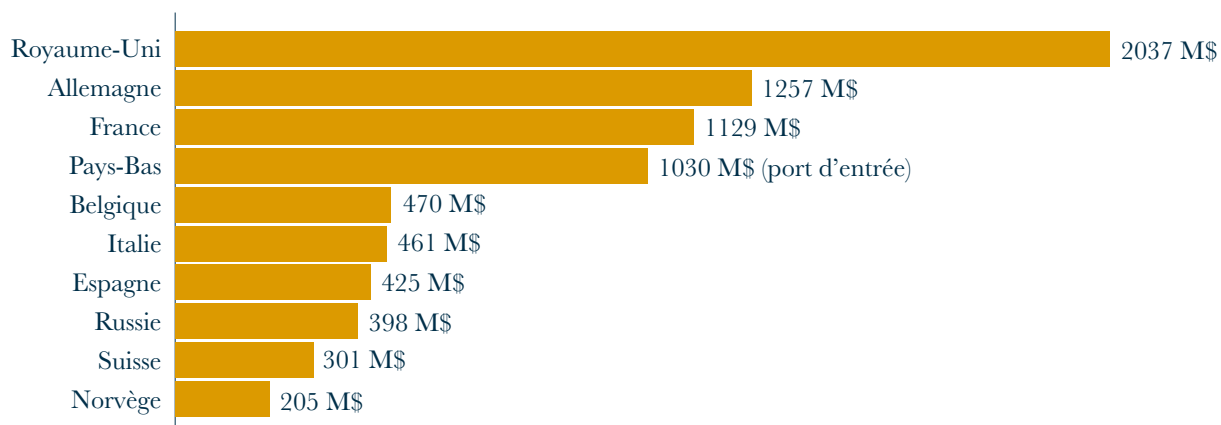
LES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES ENTRE LE QUÉBEC ET L'EUROPE

Le poids de l'Europe dans les exportations totales québécoises est passé de 8% en 2005 à plus de 14% en 2010 (12,6% avec les pays de l'UE), pour un total de près de 9 milliards de dollars (8 milliards de dollars avec les pays de l'UE). Cette croissance des échanges s'explique par l'intérêt accru des firmes québécoises à diversifier leurs marchés dans le contexte d'une économie américaine moins dynamique.

Les principaux produits québécois exportés vers l'Europe sont :

- les avions et les autres véhicules aériens;
- le minerai de fer et ses concentrés;
- les turboréacteurs et turbines à gaz;
- l'aluminium;
- le papier journal.

PRINCIPAUX PARTENAIRES COMMERCIAUX DU QUÉBEC EN EUROPE⁴



4 Source : MDEIE, 2010

I DES ENTREPRISES SOUTENUES DANS LEUR DÉVELOPPEMENT SUR LES MARCHÉS EUROPÉENS

Le développement de marchés en Europe requiert une préparation et des ressources très importantes pour les entreprises, et la réussite d'une telle opération repose en partie sur la qualité du soutien offert par les différents acteurs de promotion et d'aide à l'exportation. C'est pourquoi le gouvernement du Québec continuera à offrir aux entreprises québécoises des services adaptés à leurs projets d'affaires et aux exigences européennes, notamment par l'entremise d'Export Québec⁵. Cette structure a pour mandat d'appuyer les entreprises à développer, à consolider et à diversifier leurs marchés hors Québec par des services adaptés à leurs besoins et complémentaires à ceux de ses partenaires gouvernementaux, régionaux, associatifs et sectoriels. Export-Québec entend également soutenir l'implantation des entreprises québécoises en Europe, notamment par la participation à un réseau d'incubateurs en collaboration avec l'organisme *Entreprises Rhône-Alpes International (ERAI)*.

Une attention particulière sera portée à la conformité des produits et services québécois aux normes et à la réglementation européennes. La participation à des salons ou des foires d'envergure en sol européen, tant à caractère paneuropéen qu'international, en lien avec des secteurs d'activité prédominants du Québec, permet en outre l'organisation de missions commerciales présentant un fort potentiel. L'accueil d'acheteurs européens est également une formule à privilégier, car elle permet à plusieurs entreprises québécoises de faire valoir leurs produits sans se déplacer, résultant en des économies substantielles. L'Europe compte plusieurs acheteurs de calibre international qui sont susceptibles de s'approvisionner au Québec. En conséquence, une vingtaine d'acheteurs européens devraient être accueillis chaque année dans le cadre de la présente *Stratégie*.

Les territoires prioritaires du Québec en Europe sont ciblés afin d'y maximiser les résultats économiques pour les entreprises. Certains secteurs sont privilégiés :

- France (technologies vertes, TIC, aéronautique, textiles techniques, sciences de la vie);
- Royaume-Uni (aéronautique, sciences de la vie, technologies vertes);
- Allemagne (TIC, sciences de la vie, matériel de transport et technologies vertes);
- Italie (sciences de la vie, aéronautique, technologies agroalimentaires);
- Espagne (aéronautique, TIC et biotechnologies);
- Belgique (sciences de la vie, aéronautique et technologies vertes);
- Russie (construction et infrastructures, machinerie et équipements agricoles, foresterie et équipements forestiers, mode et biens de consommation).

En plus de ces territoires prioritaires, le Québec surveille les occasions d'affaires offertes par d'autres pays émergents sur le plan économique, tel la Pologne. Les pays nordiques apparaissent également comme des partenaires économiques prometteurs, comme en témoigne l'ouverture récente d'un bureau d'Investissement Québec à Stockholm. Enfin, des énergies seront déployées en vue d'accroître le développement du marché des Pays-Bas, notamment dans le secteur de l'environnement.

5 Export Québec a été lancée le 8 novembre 2011.

LE MARCHÉ DU BOIS

Le marché européen représente le troisième partenaire économique du Québec pour les produits forestiers, avec des exportations de 488 millions de dollars en 2010, dont 429 M\$ dans le secteur des pâtes et papiers et 59 M\$ pour les autres produits du bois.

Il devient donc impératif d'accroître la présence des produits forestiers québécois en Europe, ce que prévoit d'ailleurs la *Stratégie de diversification des exportations*. Pour développer adéquatement ce marché, le Québec doit participer à des réunions d'instances européennes et internationales afin d'influencer l'élaboration des politiques qui pourraient avoir des impacts sur les entreprises exportatrices. Parmi ces politiques, celles touchant à la réglementation dans la construction doivent faire l'objet d'une attention particulière. Le positionnement des produits forestiers québécois sur le marché européen est également tributaire d'un encadrement rigoureux visant à assurer un aménagement durable des forêts québécoises et permettant de contrer la coupe illégale de bois. Pour ce faire, le Québec doit promouvoir son régime forestier, valoriser l'approche d'aménagement des forêts, faire connaître les nombreux mécanismes en vigueur, tels ceux visant à favoriser la participation des communautés autochtones ou encore ceux appuyant la traçabilité des produits forestiers.

I DES PERSPECTIVES PROMETTEUSES POUR L'INVESTISSEMENT ENTRE LE QUÉBEC ET L'EUROPE

L'attraction d'investissements européens au Québec est prometteuse. Déjà, en 2009, pas moins de 687 sociétés provenant de l'UE avaient leur siège social canadien au Québec, occupant le 1^{er} rang des sociétés étrangères implantées au Québec. Le Québec, de par son accès au marché nord-américain, la qualité de sa main-d'œuvre, son appui à la recherche et au développement et ses coûts de production concurrentiels en Amérique du Nord, offre une alternative intéressante pour des investisseurs européens dont les entreprises sont à la recherche de nouveaux débouchés, alors que la croissance européenne est modeste et que les coûts de production y sont élevés.

Par ailleurs, les filiales européennes présentes au Québec font face à une concurrence interne intense et doivent s'appuyer sur les avantages concurrentiels du Québec pour se repositionner dans la chaîne de valeurs de leur groupe.

I UNE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE AVEC LES RÉGIONS EUROPÉENNES

Par ailleurs, le Québec a signé de nombreuses ententes de coopération économique avec différentes régions européennes, comprenant souvent un programme conjoint d'accords industriels et technologiques et la mise en relation de « créniaux d'excellence », en lien avec des secteurs d'intérêt mutuel. Cette démarche a donné des résultats intéressants et mérite maintenant d'être consolidée en vue d'en maximiser les rendements pour les entreprises québécoises, et ce plus particulièrement avec les régions européennes suivantes :

- Bavière (Allemagne);
- Wallonie (Belgique);
- Catalogne (Espagne);
- Alsace, Aquitaine, Île-de-France, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes (France);
- Lombardie (Italie);
- région de Moscou (Russie).

S'agissant des créniaux d'excellence et des grappes industrielles, le Québec en compte une cinquantaine, lesquels visent le développement du plein potentiel économique des secteurs d'activité pour lesquels les régions du Québec ont des forces et des atouts spécifiques, et ce, dans la perspective de se démarquer à

l'échelle internationale. Ils visent en outre à mettre en réseau les entreprises, les institutions de recherche et de formation ainsi que les autres intervenants économiques afin de réaliser des projets communs pour accroître la compétitivité du secteur et du territoire donnés.

Le développement d'alliances stratégiques entre les créseaux d'excellence québécois et européens représente donc une démarche novatrice et prometteuse pour la coopération économique entre le Québec et l'Europe. Les Symposiums franco-québécois Pôles/Créseaux de 2008 et 2010 ont favorisé une meilleure connaissance commune des modes de fonctionnement québécois et européens et créé des contacts entre des entreprises et des centres de recherche qui ont débouché sur des collaborations concrètes.

De même, en novembre 2010, une cinquantaine de participants québécois ont pris part, à Munich, à la première rencontre des grappes industrielles Québec-Bavière. À souligner également la rencontre entre le Québec et la Lombardie au printemps 2011 qui a réuni une vingtaine de participants québécois et plus d'une centaine de participants lombards (représentants d'entreprises, universités, centres de recherche) au cours de divers événements sectoriels (séminaire, tables rondes, rencontres individuelles, visites industrielles, etc.).

Par ailleurs, une entente de collaboration incluant plusieurs projets a été convenue entre Biopolis Québec et BioCat de la Catalogne dans le secteur des biotechnologies. Enfin, des entreprises wallonnes et québécoises ont participé en novembre 2011 à la première rencontre industrielle et technologique entre le Québec et la Wallonie-Bruxelles, laquelle a porté sur trois thématiques : la création de personnages 3D animés, le processus de conception de jeux vidéos ainsi que la création de productions cinématographiques, émissions de télévision et publicités numériques. Les sciences de la vie, les technologies propres, de même que les technologies de l'information et des communications étaient les principaux secteurs ciblés pour ces événements.

I DES ÉCHANGES TOURISTIQUES CONTRIBUANT À L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

Le Québec et l'Europe apportent mutuellement leur lot de touristes. Les touristes européens directement entrés au Canada par le Québec sont passés de 526 000 en 2001 à 640 000 en 2010. Ils proviennent principalement de France, mais aussi du Royaume-Uni, d'Allemagne et en moins grand nombre, de Suisse, de Belgique, d'Italie et d'Espagne.

Au cours des dernières années, la concurrence en matière de tourisme à l'échelle mondiale s'est accrue de façon importante, notamment en raison de l'apparition de nouvelles destinations touristiques telles que l'Amérique centrale, l'Europe de l'Est, l'Inde et la Chine, qui suscitent un attrait croissant. Pour faire face à cette concurrence sans précédent, le Québec doit développer son offre touristique et déployer des efforts de promotion.

En termes de développement de l'offre touristique, l'Europe met de l'avant des stratégies performantes et constitue un modèle pour le Québec. Malgré la récession et la crise financière, la France, avec ses 74 millions de touristes, a conservé en 2009 le 1^{er} rang mondial en termes d'arrivées de touristes (et le 3^e en termes de recettes touristiques)⁶. L'expertise européenne sera donc mise à contribution pour le développement de l'offre touristique québécoise, notamment celle de la France, du Royaume-Uni et des pays nordiques. Ces derniers ont développé des pratiques exemplaires en matière de tourisme nordique, à l'heure où le Québec a exprimé clairement une volonté de développement économique et touristique au nord du 49^e parallèle. L'expertise des destinations européennes apporte donc un éclairage pertinent aux intervenants publics et privés du secteur touristique québécois.

Par ailleurs, les touristes européens affluent au Québec et représentent plus des deux tiers, non seulement du nombre de touristes étrangers venant d'autres pays que les États-Unis, mais aussi de leurs dépenses (760 millions de dollars canadiens en 2010). Conséquemment, le gouvernement du Québec améliore de façon

6 Source : « Tourism Highlights, 2010 Edition », un document de l'Organisation mondiale du Tourisme, agence spécialisée des Nations Unies.

continue ses stratégies et outils promotionnels. Plusieurs activités promotionnelles sont effectuées chaque année par les bureaux de Destination Québec de Paris, de Londres et de Berlin. De plus, les internautes européens peuvent consulter les sites « bonjourquebec.com » et « destinationquebec.com » afin de connaître les atouts de la destination québécoise.

I DE NOUVEAUX OUTILS DE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS QUÉBEC-EUROPE : LE PLAN NORD ET L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL ENTRE LE CANADA ET L'UE

LE PLAN NORD

Le Plan Nord est un projet exemplaire de développement durable qui intègre le développement énergétique, minier, forestier, bioalimentaire, touristique et du transport, la mise en valeur de la faune ainsi que la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Il favorisera la croissance au bénéfice des communautés concernées et du Québec tout entier, et ce, dans le respect des cultures et des identités.

Le Plan Nord se déploiera sur une période de 25 ans. Il entraînera des investissements de plus de 80 milliards de dollars durant cette période et permettra de créer ou de consolider en moyenne 20 000 emplois par année.

LE PLAN NORD : UNE OCCASION D'ATTIRER DES INVESTISSEMENTS EUROPÉENS AU QUÉBEC

Au Québec, les investissements étrangers ont un impact positif sur la création d'emplois, l'optimisation de l'allocation de ressources, le transfert de technologies et de compétences, le renforcement de la concurrence et la stimulation du commerce. C'est dans ce contexte que le gouvernement du Québec mène une action internationale soutenue et originale afin de faire la promotion du Plan Nord à l'étranger. Par le renforcement de partenariats stratégiques, notamment avec les États européens, ce plan permettra d'attirer des travailleurs qualifiés et des investissements, d'ouvrir de nouveaux marchés pour les entrepreneurs du Québec et d'enrichir les relations de coopération dans des domaines tels l'environnement, le développement durable et la recherche scientifique.

En ce qui a trait à la prospection d'investissements en Europe, le gouvernement du Québec s'emploie à susciter des occasions d'affaires sur le territoire du Plan Nord en réalisant des activités de démarchage auprès des futurs investisseurs européens. Ces activités se font avec l'appui du réseau des délégations du Québec qui a développé une grande expertise en la matière, notamment grâce à la présence de représentants d'Investissement Québec.

Le Québec dispose d'atouts majeurs pour intéresser des investisseurs européens à participer au Plan Nord : une économie développée et diversifiée, très riche en ressources naturelles, un secteur minier en pleine effervescence – à ce jour seulement 20% du territoire du Québec a fait l'objet d'une évaluation rigoureuse sur le plan de son potentiel minier – et une production hydroélectrique se classant au quatrième rang mondial. Or, le potentiel de développement énergétique renouvelable y est aussi élevé que la puissance déjà installée. Enfin, le Nord québécois comprend plus de 200 000 kilomètres carrés de forêts commerciales qui représentent plus de 53% des forêts exploitables au Québec.

En ce qui a trait au tourisme, le Nord québécois est déjà connu des Européens en raison de l'intérêt suscité par les pourvoirs qui offrent des séjours de pêche et de chasse.

Le gouvernement du Québec a décidé de faire d'ici 2021 du nord du 49^e parallèle une destination de tourisme durable de classe mondiale. Elle procurera une expérience touristique authentique, exceptionnelle et sécuritaire, alliant la cohabitation des peuples nordiques et le respect de la nature, dans une perspective de développement entrepreneurial et d'enrichissement collectif. La clé du succès de la *Stratégie touristique québécoise au nord du 49^e parallèle, Cultures et espaces à découvrir* repose sur le regroupement des forces de tous les intervenants. Les communautés participeront de façon étroite au développement du tourisme.

Le nord du 49^e présente une gamme étendue de possibilités de développement et de commercialisation de produits originaux qui susciteront l'intérêt de clientèles internationales : découvertes nature/culture/terroir, tourisme d'aventure et écotourisme, activités d'observation, croisières nordiques, chasse et pêche. Les atouts nordiques du Québec plairont à une clientèle européenne provenant notamment de la France, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et de l'Italie.

L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL ENTRE LE CANADA ET L'UE (AECG)

Le gouvernement du Québec a été l'un des principaux promoteurs de la négociation d'un accord dit « de nouvelle génération » et un défenseur du rôle prépondérant des provinces. En effet, pour la toute première fois, le Québec participe pleinement aux négociations d'un accord de commerce international touchant des sujets relevant de ses compétences législatives. Le Québec joue un rôle moteur dans cette négociation. Il fait preuve de leadership en conseillant et interpellant le gouvernement fédéral sur de nombreux enjeux.

Selon les estimations du Conference Board du Canada, l'Accord pourrait permettre au Canada d'ajouter annuellement 13,6 milliards de dollars d'échanges économiques avec l'Europe, dont plus du quart profiteraient au Québec. Le total des exportations de l'UE vers le Canada augmenterait de 24,3% et celui du Canada vers l'UE de 20,6%. Il s'agit d'un potentiel d'accélération remarquable des exportations que le Québec doit savoir saisir.

Avec l'accord de partenariat de nouvelle génération avec l'UE, le Québec espère:

- éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires qui freinent l'accès de nos entreprises au marché européen;
- alléger les charges administratives, ce qui faciliterait l'accès des entreprises aux marchés européens;
- simplifier les procédures douanières;
- accroître la présence du Québec sur les marchés de l'UE et inversement;
- stimuler l'investissement direct étranger, la création d'emplois et l'introduction de nouvelles technologies;
- faciliter la mobilité de la main-d'œuvre et élargir le bassin de travailleurs qualifiés;
- convenir d'engagements en matière d'environnement;
- faciliter les processus de certification des produits;
- accroître la coopération en matière de recherche et d'innovation.

Un tel accord signifierait un meilleur accès aux marchés et à l'investissement pour les entreprises des deux côtés de l'Atlantique, davantage de mobilité pour les travailleurs qualifiés, plus de coopération, et conséquemment, un puissant levier pour l'enrichissement et le développement de la relation entre le Québec et l'Europe.

OBJECTIF 1

FAVORISER LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE

ACTIONS 2012-2015

1. Favoriser la conclusion, la mise en œuvre et le suivi de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'UE :
 - compléter les négociations de l'Accord avec pleine participation du Québec aux séances de négociation;
 - promouvoir l'Accord et en maximiser les retombées, une fois ce dernier en vigueur;
 - assurer une participation du Québec au suivi et à la gestion de l'Accord.

MDEIE, MRI

2. Offrir annuellement un soutien personnalisé à un minimum de 200 entreprises québécoises souhaitant exporter sur les marchés européens, notamment dans les secteurs prioritaires des technologies de l'information, des sciences de la vie, des technologies vertes, du matériel de transport et des nouveaux matériaux, ainsi qu'accueillir un minimum de 20 acheteurs européens par année intéressés par les produits issus des secteurs d'excellence du Québec.

MDEIE, CRIQ

3. Renforcer les liens avec les investisseurs en rencontrant chaque année les responsables d'au moins 200 entreprises européennes, dont 50 sièges sociaux d'entreprises présentes au Québec, ainsi que d'au moins 150 filiales européennes au Québec, afin de les inciter à :
 - investir au Québec;
 - réinvestir dans leurs filiales ou créer de nouvelles filiales dans d'autres secteurs d'activités.

IQ

4. Favoriser, dans le cadre du Plan Nord, la prospection d'investissements dans les domaines énergétique, minier, forestier, faunique, bioalimentaire, touristique et en matière d'infrastructure, ainsi que dans les première et deuxième transformations des métaux et des produits du bois.

IQ, MDEIE, MRNF, MRI

5. Appuyer l'internationalisation de créneaux d'excellence et de grappes industrielles québécoises vers les territoires prioritaires du Québec en Europe.

MDEIE, MRI

6. Soutenir le développement du marché européen pour les produits du bois québécois par la mise en place d'une Stratégie de diversification des exportations :

- appuyer la prospection du marché par l'embauche à Bruxelles d'un représentant spécialisé en codes et normes pour les produits du bois afin de renforcer la connaissance des normes européennes;
- promouvoir, auprès de l'UE, les pratiques forestières québécoises visant à assurer un aménagement durable des forêts.

MRNF, MRI

7. Augmenter le nombre de touristes européens au Québec :

- développer l'offre touristique québécoise à la lumière de l'expertise de destinations touristiques européennes performantes, notamment celle de la France, du Royaume-Uni et des pays nordiques;
- utiliser une image de marque de la destination québécoise attrayante pour les Européens;
- déployer des efforts promotionnels sur les marchés touristiques européens;
- susciter, par l'intermédiaire de projets de promotion conjoints avec l'Ontario, le développement par des voyageurs européens de forfaits couvrant le Québec;
- accueillir 300 voyageurs et journalistes européens au Québec par année dans le cadre de bourses de déplacement et de tournées de familiarisation et de presse.

MTO

SOUTENIR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

La prospérité économique et sociale du Québec repose plus que jamais sur sa capacité à innover et à participer activement à la nouvelle économie. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a fait de l'innovation un élément prioritaire de sa stratégie pour stimuler la croissance des secteurs qui généreront les futurs emplois et soutiendront la prospérité du Québec. La collaboration avec les meilleurs chercheurs au monde et la participation à des réseaux regroupant les grands laboratoires ou centres de recherche constituent un ingrédient essentiel pour assurer l'excellence de la recherche et l'avancement des connaissances. Le Québec a su bâtir des masses critiques de chercheurs dans des domaines clés de l'innovation et ses infrastructures de recherche lui permettent de se tailler une place enviable sur le plan international dans plusieurs créneaux et pôles universitaires d'envergure.

De son côté, l'UE fait une priorité de la recherche et de l'innovation, priorité traduite dans son initiative *Union de l'innovation*, soit une des sept initiatives-phares de la stratégie économique de l'UE, Europe 2020. L'*Union de l'innovation* comporte des ambitions économiques et vise notamment l'accroissement des exportations et des importations liées à des industries de pointe et au transfert de technologies, la valorisation et la commercialisation des résultats de la recherche, la mobilité de la main-d'œuvre hautement qualifiée, le renforcement des mécanismes de recherche et d'innovation liés à la gestion de la propriété intellectuelle et à l'utilisation des capitaux et des infrastructures de recherche. L'UE œuvre également à la mise en place d'un espace européen de la recherche unique afin de stimuler les transferts de connaissances dans le cadre de réseaux de chercheurs de niveau international.

Le secteur de la recherche et de l'innovation a donc tout le potentiel pour constituer le fer de lance de la coopération entre le Québec et l'Europe.

I UNE COOPÉRATION ANCRÉE SUR DES BASES SOLIDES

La collaboration scientifique avec les pays européens se porte bien. De 2000 à 2008, les publications scientifiques réalisées en collaboration internationale ont augmenté de 8,6% au Québec pour atteindre 43,5%. La croissance des publications scientifiques réalisées en collaboration avec l'Europe est légèrement supérieure à cette croissance globale. L'Europe participe également à plus de 40% des brevets québécois partagés avec un partenaire international.

Que ce soit au sein d'ententes ou de projets de collaboration bilatérale de même que par les programmes de la Commission européenne, les chercheurs québécois ont un accès facilité aux principaux réseaux de recherche internationaux. Le Québec prend déjà part à des programmes de recherche et a conclu des ententes de collaboration avec des régions européennes, notamment au sein du *Septième programme-cadre de recherche et de développement technologique* qui est le principal instrument de l'UE en matière de financement de la recherche à l'échelle européenne. Toutefois, bien que les collaborations scientifiques Québec – UE soient en croissance, elles sont encore à un niveau modeste et le Québec doit faire face à la concurrence de nouveaux pays. C'est pourquoi un intérêt particulier sera porté aux collaborations scientifiques avec l'Europe, dans le but d'en augmenter les retombées économiques.

Les avantages mutuels que peuvent apporter des partenariats solides entre le Québec et l'UE dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation sont évidents. Bon nombre des secteurs prioritaires de l'UE en matière de recherche recoupent ceux du Québec, notamment l'aérospatiale, les sciences de la vie, les

technologies de l'information et des communications, les technologies vertes, ainsi que l'innovation sociale.

La *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013*, qui a pour objectif de renforcer la présence québécoise sur la scène internationale, fait de l'Europe un partenaire prioritaire. Il faut donc poursuivre sur cette voie et accorder une priorité aux projets réalisés avec l'UE dans le cadre du *Programme de soutien à la recherche – Volet Soutien à des initiatives internationales de recherche et d'innovation*, afin notamment de :

- consolider la participation des regroupements stratégiques, des centres d'excellence du Québec et des entreprises à de grands réseaux de recherche européens;
- favoriser l'attraction et la rétention des investissements en recherche de même que la mobilité des chercheurs européens œuvrant dans des domaines stratégiques dans le cadre de projets d'envergure;
- soutenir la participation d'étudiants chercheurs à des projets de recherche européens d'envergure dans des domaines stratégiques pour le Québec;
- valoriser les résultats des recherches et leur rayonnement.

En outre, les riches relations bilatérales que le Québec entretient avec plusieurs pays européens suscitent plusieurs projets de coopération en matière de recherche et d'innovation, notamment à travers le programme Samuel-De Champlain, qui constitue le volet de la recherche scientifique et technologique de la coopération avec la France. Quant aux autres pays européens, des projets de coopération sont réalisés grâce aux ententes de collaboration et à travers les activités conjointes retenues lors des travaux des commissions mixtes ou groupe de travail mis en place.

I UNE PRÉSENCE SUR LE TERRAIN AU CŒUR DE L'UE

L'UE met de plus en plus l'accent sur la concertation des groupes et institutions de recherche européens dans de grands projets conjoints de recherche et sur la coopération avec les groupes de recherche de pays tiers. L'enjeu pour le Québec est de permettre à ses institutions et à ses groupes de recherche de pouvoir participer aux grands projets concordant avec les priorités québécoises de recherche, dans le contexte où le système européen de recherche est particulièrement complexe, avec la conjugaison des programmes de l'UE et de ceux administrés par chacun des États membres.

Comme les domaines sont nombreux, mais les ressources limitées, il est essentiel de cibler l'action du Québec de façon qu'elle soit la plus efficiente possible. Il faut assurer une présence continue du Québec dans les milieux européens liés à la recherche et l'innovation. Il importe de développer les mécanismes qui permettront de concentrer les connaissances adéquates et de faciliter les démarches nécessaires à l'accroissement du nombre de projets de recherche et d'innovation avec l'Europe. Ceci implique entre autres d'être en lien constant avec le réseau québécois de recherche et d'innovation, incluant les bureaux de relations internationales des établissements d'enseignement supérieur québécois et de bien connaître les programmes mis en œuvre par le MDEIE, par les fonds de recherche de même que les grands projets industriels et sociétaux afin de susciter des projets conjoints entre le Québec et l'UE. C'est pourquoi la mise en place d'une équipe à la Délégation générale du Québec à Bruxelles, dédiée à la recherche et l'innovation, permettra :

- d'élaborer un plan d'action ayant pour objet le développement de collaborations scientifiques entre le Québec et l'UE;
- d'assurer une veille scientifique et technologique des programmes mis en œuvre par la Commission européenne et des organismes européens ainsi que des initiatives majeures nationales de recherche et d'innovation;
- d'intervenir régulièrement auprès des relayeurs européens et des représentants des pays membres pour faire connaître les capacités de recherche du Québec;
- de diffuser l'information pertinente auprès des institutions et des groupes québécois, afin de susciter des projets conjoints de recherche entre le Québec et l'UE;
- d'organiser des activités de réseautage entre Européens et Québécois, incluant des missions et accueils de délégation.

LE PLAN NORD : UNE OCCASION NOUVELLE DE BÂTIR DES PONTS AVEC LES CHERCHEURS EUROPÉENS

La protection des écosystèmes et de la biodiversité nordiques, préoccupation que partagent le Québec et l'Europe, sera au cœur de toutes les décisions que le gouvernement prendra dans le cadre du Plan Nord, et ce tout particulièrement au regard de l'engagement de consacrer 50% du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité.

Pour que ces décisions s'appuient sur des données multidisciplinaires offrant un maximum de fiabilité, le Québec doit accroître ses connaissances des milieux nordiques, sur le plan de leur potentiel minéral, énergétique, forestier, faunique, bioalimentaire et touristique.

Il s'agit là d'une formidable piste de collaboration nouvelle entre le Québec et l'UE : au cours des prochaines années, la communauté scientifique européenne et les chercheurs québécois seront invités à travailler ensemble dans le but d'enrichir leurs connaissances communes concernant les milieux nordiques. Les riches coopérations bilatérales que le Québec entretient déjà avec plusieurs pays et régions d'Europe, et sa participation aux activités du Northern Forum et d'autres organisations nordiques favoriseront la coopération scientifique en cette matière.

Le gouvernement entend donc créer des ponts entre les milieux de la recherche québécois et européens. Il reconnaît le besoin de mieux évaluer les impacts environnementaux et sociaux des projets de développement. Il vise également à valoriser le savoir et les connaissances des communautés autochtones.

I LE FORUM CANADA-UE SUR L'INNOVATION

C'est dans le contexte de cette riche coopération, mais aussi et surtout du grand potentiel qu'elle recèle, que le gouvernement du Québec a tenu en mai 2011 le *Forum Canada-UE sur l'innovation*. L'évènement, catalyseur d'une plus grande coopération entre le Canada et l'UE, a permis à tous les participants (chercheurs, universités, industries, organisations financières et organismes gouvernementaux) de tisser des liens et d'entamer le dialogue à un niveau élevé. Les discussions ont porté sur les priorités, les meilleures pratiques, les domaines possibles pour la coopération stratégique et les mécanismes novateurs de financement public-privé. Divers projets mobilisateurs ont été discutés, tels que l'avion vert, les technologies de l'information et des télécommunications écologiques et le bioraffinage forestier.

Le gouvernement du Québec entend tenir d'autres éditions de ce Forum au cours des prochaines années afin d'explorer de nouvelles pistes de collaboration avec l'UE en matière de recherche et d'innovation.

OBJECTIF 2

SOUTENIR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

ACTIONS 2012-2015

8. Favoriser le développement d'initiatives stratégiques de recherche et d'innovation, notamment par la mise en place d'une équipe, à la Délégation générale du Québec à Bruxelles, dédiée à la recherche et l'innovation.

MRI, MDEIE

9. Faciliter dans le cadre du Plan Nord, le développement et le partage des connaissances scientifiques sur les milieux nordiques entre les chercheurs québécois et européens, en matière de mise en valeur des ressources naturelles et du territoire, de mieux-être des communautés, d'infrastructure, de biodiversité nordiques, de protection des écosystèmes et de changements climatiques.

MRI, MRNF, MDDEP, MDEIE

10. Organiser de façon périodique un forum sur l'innovation regroupant des partenaires québécois et européens des secteurs publics et privés de la recherche :

- déterminer les priorités d'action;
- assurer le suivi de projets conjoints;
- échanger l'expertise et les bonnes pratiques.

MDEIE, MRI

FAVORISER LA MOBILITÉ DES PERSONNES

L'ONU estime que la population mondiale passera de 6,7 à 9 milliards de personnes entre 2010 et 2050. La quasi totalité de cette croissance proviendra des pays en développement, dont la population est très jeune, alors qu'à l'inverse, dans les pays les plus développés, le nombre de personnes de plus de 60 ans croît à un rythme jamais vu auparavant et les effets du vieillissement de la population se font sentir.

Le Québec n'échappe pas à cette tendance lourde qui aura entre autres comme impact une diminution du nombre de travailleurs qualifiés disponibles. Selon les plus récentes données sur l'emploi, le marché du travail québécois sera de plus en plus sous pression au cours de la prochaine décennie à mesure que les bébé-boumeurs prendront massivement leur retraite, phénomène qui devrait commencer en 2014 et se poursuivre au-delà de 2025. Le marché du travail québécois aura besoin de 1,4 million de personnes pour répondre à la croissance de l'emploi et prendre la relève de celles qui prendront leur retraite. Le Plan Nord entraînera en outre une demande accrue pour plusieurs catégories de travailleurs qualifiés. Il y aura, conséquemment, un rétrécissement du bassin de main-d'œuvre disponible. On anticipe par le fait même une augmentation de la concurrence entre les acteurs du marché du travail pour attirer des travailleurs qualifiés qui sera d'autant plus vive que le nombre de postes à combler sera important. À ces tendances s'ajoute la mobilité croissante des personnes à travers le monde, que ce soit pour étudier, travailler à l'étranger pour une période donnée ou simplement enrichir leurs expériences.

Pour répondre à ces besoins, le marché du travail du Québec devra compter notamment sur l'immigration, qui pourrait contribuer à accroître la population active de plus de 225 000 personnes. On estime à 17% la part d'immigrants qui composera l'offre de travail d'ici 2020. Une rareté de main-d'œuvre est déjà observable dans certains secteurs d'activité et des entreprises se tournent de plus en plus vers le recrutement à l'international pour combler leurs besoins à court terme, le plus souvent en faisant appel à l'immigration temporaire.

Dans ce contexte, le gouvernement québécois se dote de moyens modernes pour être attractif auprès des étudiants et des travailleurs qualifiés qui voudraient potentiellement s'établir au Québec, et facilite leur intégration sociale et professionnelle. Le volet international de *Placement en ligne* permet maintenant aux candidats à l'immigration, qui sont détenteurs de certificats de sélection du Québec et qui vivent encore à l'étranger, d'inscrire en ligne leurs candidatures. À ces mesures s'ajoutent la production et la diffusion de l'information sur le marché du travail québécois qui offrent les plus récentes perspectives.

En outre, on peut compter sur de nombreux autres outils novateurs, tels que l'*Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* ainsi que l'*Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française relative à la mobilité professionnelle et à l'intégration des migrants*. Enfin, les ententes de sécurité sociale, la promotion de l'offre éducative québécoise en Europe, les stages pour les jeunes et les échanges de bonnes pratiques contribuent à favoriser la mobilité des personnes entre le Québec et l'Europe.

I DES MÉCANISMES NOVATEURS POUR ASSURER LA MOBILITÉ DES PERSONNES

L'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles a été signée le 17 octobre 2008 par le premier ministre du Québec et le président de la République française. Cette entente est maintenant dans une phase accélérée de mise en œuvre : tous les ministères du gouvernement du Québec et les organismes de réglementation concernés sont mobilisés pour mettre en place les conditions nécessaires à sa réussite.

L'ENTENTE ENTRE LE QUÉBEC ET LA FRANCE en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles revêt un caractère novateur et constitue une première entente de ce type entre l'Europe et l'Amérique. Elle s'inscrit comme l'un des chantiers importants du Nouvel espace économique.

Cette entente vise à faciliter et l'acquisition d'une autorisation légale pour l'exercice d'un métier ou d'une profession réglementé au Québec ou en France par l'adoption d'une procédure commune de reconnaissance des qualifications professionnelles. Plus de 80 professions, métiers et fonctions ont fait l'objet d'un arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications.⁷

L'Entente poursuit 4 grands objectifs :

- attirer des travailleurs qualifiés exerçant une profession ou un métier réglementé;
- accélérer la reconnaissance des qualifications professionnelles des travailleurs;
- accroître la compétitivité des entreprises québécoises et françaises sur la scène internationale;
- répondre plus efficacement aux besoins de main-d'œuvre de la France et du Québec.

L'ambition du Québec quant à ce vaste espace de mobilité va au-delà de la France. La volonté de le voir s'élargir aux autres pays européens ne fait pas de doute, le Québec ayant d'ailleurs proposé de traiter de la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le cadre de l'AECG. Le gouvernement poursuivra donc ses démarches auprès des partenaires européens pour favoriser la reconnaissance des qualifications professionnelles des travailleurs qualifiés du continent.

L'ENTENTE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE RELATIVE À LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET À L'INTÉGRATION DES MIGRANTS

L'impulsion donnée par l'Entente de 2008 a permis au Québec de franchir une autre étape et travailler, au-delà de la reconnaissance des qualifications, à la création d'un espace de mobilité professionnelle entre la France et le Québec. C'est pourquoi, lors de la 16^e Rencontre alternée des premiers ministres du Québec et de la République française de novembre 2010, une nouvelle entente entre la France et le Québec relative à la mobilité professionnelle et à l'intégration des migrants a été signée. Le Québec et la France ont ainsi convenu de coopérer afin de faciliter l'entrée, le séjour et l'obtention d'autorisations de travail sur leur territoire respectif. Cette entente porte également sur les dispositifs d'accueil et d'intégration socioprofessionnelle ainsi que sur les mesures de soutien à la recherche d'emplois et de stages.

Afin de créer un espace de mobilité professionnelle qui puisse contribuer au développement économique des deux côtés de l'Atlantique, le Québec et la France se sont aussi entendus pour soutenir les entreprises, tant en ce qui concerne les démarches d'immigration relatives au recrutement de travailleurs qualifiés qu'en matière de mobilité de leur personnel. En outre, l'Entente prévoit des actions de coopération entre les deux gouvernements dans les domaines des flux migratoires, de l'accueil des migrants et de leur intégration afin d'échanger leurs bonnes pratiques et de favoriser le transfert d'expertise.

⁷ En date du 7 février 2012.

En plus de ces deux ententes, le Québec a formalisé, en janvier 2012, sa relation avec la Catalogne sur le plan de la mobilité des personnes.

DES ENTENTES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Toujours dans le but de faire du Québec une terre d'accueil attrayante pour les travailleurs qualifiés, le gouvernement québécois a conclu des ententes de réciprocité en matière de sécurité sociale avec 23 pays européens. Ces ententes internationales ont notamment pour but d'assurer, aux ressortissants d'autres pays qui s'établissent au Québec et aux personnes résidant au Québec qui vont s'établir dans un autre pays, les bénéfices des régimes de sécurité sociale de leur État d'origine et de leur État d'accueil. Parmi les ententes maintenant en vigueur avec des pays européens, neuf d'entre elles prévoient des dispositions concernant la santé, les accidents du travail et les maladies professionnelles. Ces ententes évitent au travailleur et, le cas échéant, à son employeur, de devoir cotiser à deux systèmes de sécurité sociale. Cet avantage comparatif bénéficie tant aux entreprises québécoises, qui en seront d'autant plus compétitives, qu'aux entreprises européennes, et les dispositions de ces ententes sont un incitatif accru en faveur de la mobilité de la main d'œuvre.

UNE CULTURE DE MOBILITÉ TRANSATLANTIQUE À DÉVELOPPER CHEZ LES JEUNES

Le Québec fera mieux face à ses défis démographiques et économiques en faisant naître une véritable culture de la mobilité internationale chez les jeunes et les étudiants. Plus de 2 000 jeunes sont soutenus à chaque année par l'OFQJ et l'OQWBJ dans leur projet d'échange entre le Québec et l'Europe, et le gouvernement du Québec a élargi son offre de stages internationaux avec la création de l'*Office Québec-Monde pour la Jeunesse*. Ce nouvel office pourra se déployer dans diverses régions européennes dans une perspective de qualification professionnelle, de perfectionnement de la main-d'œuvre et d'insertion en emploi. Déjà, des ententes ont été signées avec l'Assemblée des régions d'Europe, la Catalogne, le Jura suisse et les Açores. Pour mieux accueillir ces travailleurs qualifiés dont le Québec a un urgent besoin, des efforts seront consentis pour élargir la banque de stages à l'intention des stagiaires européens qualifiés auprès d'organismes ou d'entreprises québécoises. Un programme similaire avec la France à travers l'OFQJ a permis de constater que 30% des participants ont obtenu une prolongation de leur stage au Québec et 40% ont un projet d'immigration à plus ou moins long terme.

Les jeunes artistes, quant à eux, sont davantage branchés sur l'international que leurs prédécesseurs, notamment en raison de l'exiguïté du marché culturel québécois qui rend incontournable leur ouverture à l'étranger. Ces artistes sont à la recherche de leurs premières expériences professionnelles significatives et ne disposent pas des réseaux nécessaires pour y arriver. Les démarches pouvant s'avérer complexes et les connaissances difficiles et longues à acquérir, ils ont besoin de soutien et d'accompagnement pour mener à bien leur initiative, que ce soit pour leur accès à la formation, au perfectionnement, à la création ou à la diffusion en Europe.

LA PROMOTION DE L'OFFRE ÉDUCATIVE QUÉBÉCOISE EN EUROPE

La même priorité doit être accordée à l'accueil des étudiants étrangers au Québec, en raison des avantages que procure leur présence, tant pour les établissements que pour l'ensemble de la société. En effet, l'internationalisation de l'éducation a connu un essor remarquable au cours des dernières années. L'intégration d'une dimension internationale aux programmes de formation de même que la mobilité des personnes et des connaissances sont ainsi devenues des objectifs prioritaires des établissements d'enseignement.

À ce chapitre, la diversité et la qualité des formations offertes, de même que l'excellence de la recherche et l'environnement multiculturel et bilingue, permettent aux établissements québécois de se positionner favorablement en Europe. La notoriété des établissements d'enseignement québécois explique qu'un nombre grandissant d'étudiants étrangers choisissent le Québec comme destination pour leurs études. Déjà, plus du tiers des 25 000 étudiants étrangers que le Québec accueille dans ses universités chaque année proviennent de l'Europe, principalement de la France. Un grand nombre de ces étudiants entreprennent par la suite des démarches d'immigration après avoir obtenu leur diplôme, par l'entremise du *Programme de l'expérience québécoise* qui leur permet d'obtenir simplement et rapidement un certificat de sélection du Québec. Considérant la concurrence accrue, il paraît donc important de soutenir les établissements d'enseignement en favorisant la diffusion de l'offre de formation québécoise en Europe.

En continuité avec l'*Initiative gouvernement-réseaux de l'éducation en matière de recrutement d'étudiantes et d'étudiants étrangers* (2008-2011), et dans le cadre de la stratégie gouvernementale de promotion internationale de l'offre éducative québécoise, des efforts particuliers seront donc faits pour assurer une promotion active et dynamique de l'offre éducative québécoise en Europe.

OBJECTIF 3

FAVORISER LA MOBILITÉ DES PERSONNES

ACTIONS 2012-2015

11. Mettre en application les Arrangements de reconnaissance mutuelle découlant de l'*Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* ainsi que l'*Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française relative à la mobilité professionnelle et à l'intégration des migrants*, s'agissant de :

- promouvoir, auprès des travailleurs français, les multiples avantages à venir s'installer et travailler au Québec;
- faciliter l'obtention des aptitudes légales à exercer une profession, une fonction ou un métier réglementé, et l'accès aux mesures compensatoires prescrites par les ordres professionnels, telles que la formation d'appoint et les stages;
- faciliter les démarches pour l'obtention ou le maintien des autorisations d'entrée, de séjour et de travail;
- donner accès aux services d'intégration socioprofessionnelle;
- soutenir les entreprises pour le recrutement de main-d'œuvre ou la mobilité de leur personnel sur le territoire de l'autre Partie;
- échanger l'information, partager les bonnes pratiques et mettre en œuvre des actions concrètes de coopération entre les deux gouvernements.

MRI, MICC, MESS, OPQ, MELS, Ministère du Travail

12. Faciliter la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et la mobilité de la main-d'œuvre entre le Québec et d'autres pays d'Europe.

MRI, MDEIE

13. Favoriser la mobilité professionnelle et la coopération en matière d'intégration des migrants entre le Québec et la Catalogne.

MRI, MICC, MESS

14. Appuyer les entreprises et organismes publics québécois dans leurs activités de prospection de nouveaux bassins potentiels de main-d'œuvre qualifiée et de recrutement ailleurs en Europe.

MRI, MICC, MESS

15. Conclure ou renouveler des ententes de sécurité sociale avec des pays d'Europe.

MRI

16. Poursuivre et accroître les échanges de jeunes adultes entre le Québec et l'Europe et leur intégration sur le marché du travail:

- soutenir les échanges de jeunes entre le Québec, la France et la Wallonie-Bruxelles;
- conclure des ententes de partenariat entre l'OQMJ et d'autres régions européennes;
- favoriser la formation et la diffusion des créations des jeunes artistes québécois sur le territoire européen.

OQMJ, OFQJ, OQWBJ

17. Promouvoir davantage l'offre éducative québécoise en Europe afin d'attirer un plus grand nombre d'étudiants européens au Québec.

MRI, MELS

PROMOUVOIR LA CULTURE QUÉBÉCOISE

Avec la mondialisation, la culture revêt une importance particulière, en permettant aux différentes collectivités de s'affirmer et de promouvoir leur identité. C'est pourquoi le Québec considère essentielle la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et, à cette fin, la reconnaissance du droit souverain des États et des gouvernements à mettre en œuvre leurs politiques et mesures culturelles. L'UE ainsi que ses États membres partagent cette vision et, tout comme le Québec, adhèrent aux principes de la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO. Cet instrument juridique international contraignant est entré en vigueur en 2007. Il a été ratifié par 120 États⁸ ainsi que par l'UE.

Cette protection est d'autant plus nécessaire dans le contexte où la langue française et la culture sont les vecteurs les plus puissants de l'affirmation de l'identité québécoise. À cet égard, les artistes et les créateurs contribuent de façon inestimable à la réputation que le Québec a gagnée partout dans le monde. Ils ont su, grâce à leur talent et leur créativité d'abord, mais aussi en s'appuyant sur les politiques mises en place par les gouvernements, forger une culture originale qui rassemble et distingue les Québécois. Lorsqu'elle rayonne à l'extérieur de nos frontières, la culture québécoise est un puissant objet de fierté collective et permet au Québec de se tailler une réputation enviée ailleurs dans le monde.

Cette créativité québécoise a également un impact économique considérable, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières. Le secteur culturel représente 7,7% du PIB du Québec et emploie quelque 175 000 personnes, tandis que sur la scène internationale plus de la moitié des représentations des compagnies artistiques canadiennes à l'étranger sont québécoises. Ces niveaux élevés de création et de diffusion sont d'autant plus remarquables qu'ils s'inscrivent au crédit d'une population de taille relativement restreinte.

I UNE PRÉSENCE CULTURELLE QUÉBÉCOISE SOLIDEMENT ÉTABLIE

La présence des artistes, des organismes et des producteurs québécois sur la scène européenne est impressionnante et témoigne de la vitalité culturelle du Québec. Le continent européen constitue, pour le Québec, son premier marché culturel dans le monde. On y retrouve des avantages importants : un réseau de programmeurs expérimentés en mesure de soutenir la diffusion d'œuvres québécoises et de favoriser les coproductions, des cachets compétitifs, des conditions de pratiques stimulantes et de nombreuses affinités artistiques, ainsi qu'un réseau de conseillers et d'attachés culturels québécois œuvrant dans les représentations du Québec en Europe. Dans cet environnement de plus en plus compétitif, ces conseillers sont appelés à travailler en réseau avec leurs collègues du Québec et ceux présents dans les grandes capitales culturelles européennes pour innover et faire circuler l'information stratégique auprès des intervenants du monde culturel. Ils sont aussi appelés à susciter et à soutenir les démarches des créateurs, entreprises et organismes québécois qui cherchent à créer des liens d'affaires, à développer des réseaux et des partenariats avec les entreprises et organismes européens.

8 En date du 7 février 2012.

Le gouvernement du Québec, notamment à travers le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), soutient les créateurs québécois dans leurs efforts de développement du marché européen. Ce soutien donne des résultats tangibles : chaque année, le Québec participe ou est même à l'honneur, dans plusieurs festivals et événements culturels européens. Au cours des dernières années, on peut notamment citer le Festival de la marionnette Titirijai à Tolosa en Espagne, la Foire du livre de Francfort, le Showcase Scotland en Écosse, le Festival international de cinéma à Locarno, les Francofolies de Spa en Belgique, le Festival d'Avignon, la Vitrine du Québec en danse à la Biennale de Venise et ISEA2010 dans la région allemande de la Ruhr. Ces vitrines culturelles européennes s'ajoutent à la force et à la vitalité des artistes et créateurs québécois en France, principal marché culturel du Québec en Europe.

LA CULTURE ET LA LANGUE : AU CŒUR DE LA RELATION PRIVILÉGIÉE QU'ENTRETIENNENT LE QUÉBEC ET LA FRANCE

- Les créateurs, artistes et auteurs québécois sont omniprésents en France : de l'Olympia à la télévision durant les heures de grande écoute en passant par les lieux de spectacles, les festivals, les lancements de livres, ce sont pas moins de 400 activités culturelles québécoises qui se sont déroulées en France en 2009-2010. De plus, le Québec est régulièrement à l'honneur en France dans des manifestations culturelles d'envergure, et les artistes et auteurs québécois ont aussi su se tailler une place enviable, dans tous les secteurs, parmi les récipiendaires des prestigieux prix qui y sont décernés.
- La France est la première destination européenne des tournées en arts de la scène soutenues par le CALQ, avec 1 728 représentations, soit 45% des représentations québécoises en Europe entre 2004 et 2008. En musique, la SODEC appuie des présences dans différents marchés et foires, la France constituant un marché très important pour la musique populaire et la chanson francophone où nos artistes s'illustrent avec brio.
- Sur le plan de l'édition et de la littérature, depuis maintenant 15 ans, la Librairie du Québec à Paris fait la promotion de l'édition québécoise. Québec Édition assure, de son côté, une présence collective de l'édition québécoise au Salon du livre de Paris.
- Côté cinéma, 16 longs métrages de fiction québécois ou majoritairement québécois et 11 coproductions France-Québec sont sortis en salle en France depuis 2004. La France est le partenaire principal pour les coproductions avec le Québec, avec la production de 38 longs métrages entre 1997 et 2010. Par ailleurs, les films québécois retiennent l'attention au Festival de Cannes, l'un des plus importants marchés mondiaux du cinéma, et rayonnent également grâce à l'événement annuel *Cinéma du Québec à Paris*.

Entre 2004 et 2008, les créateurs québécois évoluant au sein d'organismes de production en arts de la scène ont présenté plus de 3 800 représentations en Europe, dans des secteurs aussi variés que le théâtre, les arts du cirque, les arts multidisciplinaires, la musique et la danse. À ce titre, le continent européen représente de loin le principal marché de diffusion des productions québécoises en arts de la scène, avec 60% de toutes les représentations offertes dans le monde. La moitié des bourses de déplacement décernées par le gouvernement québécois à des artistes et écrivains québécois en 2009-2010 l'ont été pour des projets sur le territoire européen. Le gouvernement soutient également l'exportation et le rayonnement des entreprises culturelles québécoises en Europe dans les domaines du cinéma, de l'édition, de la musique et des métiers d'art. Cet appui contribue à la présence d'œuvres et de cinéastes québécois à plusieurs événements et festivals majeurs tels que Cannes, Berlin, Venise et Namur.

Le Québec est aussi un acteur clé dans la tenue de l'Atelier Grand Nord (Québec-France-Communauté française de Belgique-Luxembourg-Suisse) qui vise la réalisation de partenariats et de coproductions. Les éditeurs et auteurs québécois sont présents à Bruxelles, à Bologne, à Genève et à Francfort pour la promotion du livre québécois afin de susciter la vente et l'achat de droits. En métiers d'art, des présences collectives sont organisées dans différents événements européens. En musique, plus d'une centaine de tournées de musiciens ou de groupes sur le sol européen ont été soutenues en 2010-2011. La récente création du *Fonds*

capital culture Québec, fonds commercial pour le développement de projets culturels d'envergure, permettra également de soutenir le développement des entreprises culturelles en privilégiant l'exportation de la culture québécoise.

Les studios et ateliers-résidences sont également l'un des moyens privilégiés pour encourager la présence des créateurs québécois et la diffusion de leurs œuvres sur la scène internationale, participant ainsi au développement de leur carrière. À cet égard, on compte désormais quatre studios du Québec réservés aux artistes québécois en Europe (Berlin, Londres, Paris et Rome) et un réseau d'ateliers-résidences développé grâce à la conclusion d'ententes bilatérales avec de nombreux partenaires européens. Ce programme de résidences, qui permet aussi d'accueillir au Québec des créateurs européens, constitue un outil essentiel pour le développement et le rayonnement des arts et des lettres québécois et inscrit le Québec dans les principaux réseaux artistiques sur le sol européen.

Enfin, dans le cadre de son partenariat au sein de TV5Monde, la chaîne internationale de la Francophonie, le Québec soutient la diffusion de productions télévisuelles québécoises à travers l'Europe depuis 20 ans.

Cette présence du Québec en Europe est non seulement une démonstration de notre excellence sur le plan culturel, mais aussi, compte tenu de l'exiguïté de notre marché intérieur, elle permet de prolonger la durée de présentation d'une œuvre et de générer des revenus essentiels aux entreprises culturelles, aux compagnies artistiques et aux artistes québécois.

Dans un contexte compétitif où l'accès aux marchés étrangers se resserre, des actions ciblées sont requises, et des stratégies devront être déployées en matière de mise en marché. C'est pourquoi le Québec continuera de promouvoir les artistes et créateurs québécois en Europe, de développer des liens auprès des diffuseurs et partenaires européens et d'appuyer la présence des artistes québécois auprès de réseaux culturels européens de création.

OBJECTIF 4

PROMOUVOIR LA CULTURE QUÉBÉCOISE

ACTIONS 2012-2015

18. Soutenir les artistes, créateurs et entreprises du Québec dans leurs efforts de développement du marché européen :

- organiser 15 missions annuelles de diffuseurs, programmeurs, éditeurs au Québec et en Europe lors de grands événements culturels où le Québec est présent;
- encourager une participation québécoise regroupée à 10 marchés ou événements culturels d'envergure en Europe annuellement, notamment dans des événements où le Québec est à l'honneur.

MCCCF, CALQ, SODEC, MRI

19. Appuyer annuellement, par l'entremise d'ententes de coopération avec des pays et régions européens, la réalisation de 25 projets culturels ciblant des collaborations, coproductions ou échanges d'expertise.

MCCCF, CALQ, SODEC, Musées nationaux, BAnQ, MRI

20. Favoriser à chaque année l'accès de 15 artistes québécois à des studios et à des ateliers-résidences en Europe et, en contrepartie, celui de 15 artistes européens au sein de studios et ateliers-résidences au Québec pour enrichir leur démarche et développer des contacts professionnels.

MCCCF, CALQ, MRI

ACCROÎTRE LA CAPACITÉ D'ACTION DU QUÉBEC ET LE DÉVELOPPEMENT DES EXPERTISES

Pour être en mesure de défendre ses intérêts et de développer sa capacité d'action en sol européen, le Québec peut compter sur ses relations avec de nombreux partenaires, en particulier les pays où sont situées ses représentations. De surcroît, les États fédérés et les régions d'Europe, le réseau diplomatique ouvert par l'appartenance du Québec à la Francophonie et sa participation aux travaux de l'UNESCO lui donnent accès à d'autres paliers et forums gouvernementaux. Le Québec mise également sur des échanges d'expertise avec les administrations publiques européennes dans plusieurs domaines de l'action gouvernementale, notamment en matière de lutte aux changements climatiques. Enfin, le Québec entend ouvrir un bureau à Moscou pour profiter des opportunités économiques offertes par la Russie.

I DE NOUVELLES RELATIONS À DÉVELOPPER : LA RUSSIE ET LES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Le bureau du Québec à Moscou aura pour mandat de développer à long terme des relations politiques, économiques et institutionnelles avec la Russie, avec les objectifs suivants :

- appuyer la croissance des exportations et les partenariats d'affaires sur le marché russe en fournissant aux entreprises québécoises un accompagnement personnalisé afin de les aider à réussir dans l'environnement d'affaires complexe qu'est celui de la Russie;
- animer la coopération avec la Russie, en particulier par l'entremise de la Commission mixte permanente Moscou-Québec;
- développer des projets avec les régions de Leningrad et St-Petersbourg;
- promouvoir le dialogue sur la nordicité entre le Québec et la Russie, afin d'échanger sur les enjeux relatifs au développement économique, social et environnemental du nord.

Le Québec doit également saisir les occasions présentées par les pays d'Europe centrale et orientale, notamment la Pologne. Francophile, ce pays est devenue un joueur majeur entre la puissante Allemagne et l'influente Russie. Poids lourd de l'Europe centrale, ce marché de 38 millions de consommateurs constitue une cible intéressante de développement économique pour le Québec, particulièrement en matière d'environnement. Afin de s'aligner sur les exigences de l'UE, la Pologne a bâti une stratégie environnementale à long terme prévoyant la modernisation de ses infrastructures de gestion des déchets, des eaux usées et de ses installations énergétiques. Les entreprises québécoises qui possèdent une expertise dans ces domaines peuvent accroître leur volume d'affaires en profitant de l'expansion de ces marchés en Pologne.

Quant à ses voisins, en particulier la République tchèque et la Roumanie, les perspectives d'affaires sont potentiellement nombreuses, et il existe déjà un intérêt certain pour le Québec. On trouve dans ces pays, qui sont soit membres ou observateurs de l'OIF, plusieurs centres d'études québécoises et de nombreuses ententes bilatérales signées avec le Québec.

I DES RÉSEAUX PERMETTANT AU QUÉBEC D'EXERCER SON INFLUENCE : LES ÉTATS FÉDÉRÉS ET RÉGIONS, LA FRANCOPHONIE ET L'UNESCO

LES ÉTATS FÉDÉRÉS ET RÉGIONS D'EUROPE

Avec la mondialisation, les relations internationales ne sont plus l'apanage des seuls États souverains : une véritable « gouvernance globale » est en développement, dans laquelle les États fédérés et régions ont un rôle central à jouer. Ce phénomène s'observe de façon éloquente sur la scène européenne, compte tenu du poids politique et économique significatif de plusieurs régions et de la reconnaissance octroyée par l'UE à travers le Comité des Régions. Le réseau de représentations du Québec en Europe a pris acte de cette réalité et continuera à mener des relations soutenues avec les États fédérés et régions d'Europe et les regroupements dont ils font partie, permettant ainsi au Québec :

- de s'insérer dans les réseaux de décideurs politiques aux niveaux national et européen, contribuant ainsi à accroître son influence;
- de développer des coalitions sur des enjeux précis;
- de susciter des occasions d'affaires pour les entreprises québécoises.

Par ailleurs, le Québec et de nombreux États fédérés et régions d'Europe revendiquent une participation à la gouvernance mondiale, car c'est très souvent à eux que revient la responsabilité de mettre en œuvre les décisions prises dans les grands forums internationaux. Ce constat est d'autant plus vrai en matière de lutte aux changements climatiques et, conséquemment, le Québec a rejoint plusieurs regroupements lui permettant de faire valoir la voix des États fédérés et des régions dans les grandes conférences internationales portant sur ce sujet, tels le Réseau de gouvernements régionaux pour le développement durable (*nrg4sd*) et le Climate Group, basés respectivement à Bruxelles et Londres.

Le Québec est également le leader de la EV20 Policy Initiative, qui est un forum où les États fédérés et régions à travers le monde pourront partager leur expertise au sujet des véhicules électriques. Cette initiative, qui s'inscrit dans l'esprit du *Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques* du gouvernement du Québec, permettra de dresser le portrait des politiques existantes, d'identifier les meilleures pratiques mises de l'avant ainsi que les possibilités de partenariats qui en découlent. En collaboration avec le Climate Group, le Québec veut élargir cette coalition et encourager d'autres États fédérés et régions à y participer. Plusieurs régions européennes détiennent une expertise de pointe en matière de véhicules électriques et se dotent d'objectifs ambitieux dans ce domaine. Conséquemment, le Québec mènera des démarches auprès d'elles pour qu'elles rejoignent les rangs de cette initiative.

Dans l'avenir, le défi sera de renforcer la participation et la cohésion de l'action du Québec avec les régions européennes au sein de ces réseaux, afin d'élaborer de véritables coalitions dans lesquelles les régions européennes feront équipe avec le Québec et appuieront de façon effective sa position en matière de reconnaissance du rôle des États fédérés et des régions dans la gouvernance mondiale.

LA FRANCOPHONIE

En tant que membre de plein droit de l'OIE, dont le siège est à Paris, le Québec s'insère naturellement dans le vaste réseau diplomatique de cette organisation ayant une forte appartenance européenne, avec 15 États et gouvernements européens membres et 15 États observateurs, avec lesquels le Québec peut dialoguer d'égal à égal sur les questions relevant de ses compétences.

Le Québec participe de plus aux activités des groupes d'ambassadeurs francophones dans les villes européennes où il est présent. Ces groupes visent à promouvoir la langue française de même que les valeurs de la Francophonie dans les capitales et au sein des organisations internationales. Ils constituent des lieux de concertation privilégiés pour le Québec. La promotion du français dans les institutions européennes et,

plus largement, dans la vie internationale profite de l'action volontariste de la Francophonie. En outre, les représentations du Québec présentes dans les pays européens non francophones déploient des efforts pour y faire la promotion de la langue française, notamment en outillant les professeurs de français travaillant dans ces territoires.

Enfin, plusieurs institutions québécoises mettent leur expertise au service de l'OIF et, ce faisant, tissent d'étroits réseaux de contacts avec leurs vis-à-vis des pays francophones d'Europe. Le leadership du Québec au sein de ces réseaux lui ouvre de nouvelles avenues pour faire valoir son expertise.

LE FORUM MONDIAL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Décidé lors du XIII^e Sommet de la Francophonie à Montreux (Suisse) en octobre 2010, le Forum mondial de la langue française se tiendra dans la ville de Québec du 2 au 6 juillet 2012. Cette initiative de l'OIF sera mise en œuvre en collaboration avec le gouvernement du Québec.

Avec comme vocation de rassembler les forces vives de la société civile en vue de réfléchir sur l'avenir de la langue française, le Forum veut mettre en évidence à la fois le caractère universel de la langue française et son inscription dans des réalités et des pratiques modernes.

Les activités du Forum s'articuleront autour de quatre pôles :

- L'économie, le travail et l'éducation;
- Les références culturelles;
- Le nouvel univers numérique;
- La diversité linguistique.

L'UNESCO

L'Accord Québec-Canada relatif à l'UNESCO, signé en 2006, est le premier accord à associer officiellement, et de façon permanente, le Québec aux travaux d'une organisation des Nations Unies. Il consacre aussi pour la première fois la reconnaissance, par le gouvernement du Canada, du rôle joué par le gouvernement du Québec sur la scène internationale dans des domaines qui revêtent un intérêt particulier vu sa spécificité et ses compétences.

Le précédent créé par cet accord fait d'ailleurs l'objet d'une observation attentive de la part des deux autres États fédérés participant aux travaux de l'UNESCO, soit la Communauté française de Belgique et la Flandre. Ces derniers partagent la même préoccupation que le Québec, à savoir développer des mécanismes leur permettant d'influencer, dans le cadre de leurs compétences, les travaux de l'UNESCO.

LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

Pour accroître son influence en Europe de même que pour renforcer l'efficacité de son institution parlementaire, le Québec peut également compter sur des échanges soutenus avec les élus européens. L'Assemblée nationale du Québec mène plusieurs activités de relations interparlementaires ayant pour but de faire connaître l'expérience et la spécificité québécoises dans plusieurs dossiers à l'étude sur le territoire européen. Que ce soit dans le cadre de relations avec des parlements nationaux et régionaux d'Europe ou par des échanges avec des membres d'assemblées parlementaires ou interparlementaires européennes, les députés québécois partagent toute l'information utile avec leurs homologues avant que ceux-ci ne se prononcent sur des enjeux intéressant les institutions, les entreprises et la société québécoises.

I DES ÉCHANGES D'EXPERTISE MUTUELLEMENT BÉNÉFIQUES

L'ENVIRONNEMENT

Des échanges d'expertise en matière d'environnement sont à privilégier avec les États et régions européens ayant des politiques novatrices sur le sujet, mais surtout avec ceux d'entre eux qui ont une action internationale cohérente et dynamique en cette matière. De plus, dans le contexte où le Québec cherche à mettre en place les conditions pour réussir son passage à une économie verte, la coopération avec l'UE devra également être davantage développée à ce chapitre. L'UE est en effet un leader mondial en matière de réduction des gaz à effet de serre, de développement de sources d'énergie alternatives et de transport écologique, et le Québec doit chercher à s'arrimer à cette expertise. Les meilleures pratiques européennes seront d'ailleurs étudiées dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental sur les changements climatiques 2013-2020*.

L'IMMIGRATION

Le Québec peut également tirer profit du partage des meilleures pratiques avec des organisations européennes en matière d'immigration et d'intégration, notamment avec le Conseil de l'Europe, qui compte 47 États membres. À travers son Comité européen sur les migrations, le Conseil veut développer une coopération européenne sur les migrations, la situation et l'intégration sociale des populations d'origine étrangère et des réfugiés, les relations intercommunautaires, la discrimination et les droits de la personne. De son côté, la Commission européenne œuvre, notamment, à l'ouverture de la société à tous les citoyens et à l'égalité des chances pour tous.

Le gouvernement du Québec souhaite, par sa participation aux activités de ces instances, contribuer au rayonnement de l'expertise du Québec en matière d'intégration des immigrants et tirer bénéfice des discussions menées au sein du Conseil de l'Europe. Il souhaite ainsi voir dans quelle mesure les pratiques et mesures développées en Europe et au Québec pourraient servir réciproquement d'inspiration pour l'élaboration ou la réalisation de mesures innovantes destinées à l'intégration des personnes immigrantes.

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA JUSTICE

Le Québec mène avec l'Europe des échanges en matière de sécurité publique, comptant entre autres depuis 2003 sur un représentant de la Sûreté du Québec en Europe, basé à la Délégation générale du Québec à Paris, qui agit à titre de conseiller en sécurité publique. Son mandat consiste notamment à faciliter le partage des meilleures pratiques par le maillage entre experts, à entretenir un réseau de contacts étroit avec les autorités policières européennes et à effectuer une vigie des tendances émergentes. La création en 2008 par la Sûreté du Québec et la Police nationale française, de FRANCOPOL, premier réseau international policier de langue française, a permis, avec le soutien de l'OIF, de réunir les services et les écoles de police et de gendarmerie d'une quinzaine de pays de la Francophonie, dont six d'Europe.

Le gouvernement du Québec entend de plus accroître sa collaboration avec les partenaires européens détenant une expertise pour certains phénomènes tels que la cybercriminalité, comme en témoigne la ratification en avril 2011 d'une *Déclaration commune dans le domaine de la Sécurité publique entre le Québec et l'État de la Bavière*.

Enfin, en matière de sécurité incendie, l'École nationale des pompiers du Québec signait en mai 2011 avec l'École nationale des sapeurs pompiers de la France une entente de collaboration afin de permettre à chacune des organisations d'échanger sur les modes et documents pédagogiques.

En ce qui a trait aux échanges d'expertise en matière de justice, la loi québécoise créant le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) suscite un vif intérêt auprès de la magistrature de France. Le Québec, qui a l'avantage d'avoir un système accusatoire en français, a les atouts pour être le principal partenaire du

ministère de la Justice de France dans ses travaux de modernisation de l'appareil judiciaire français. C'est pourquoi il a effectué de nombreux échanges avec l'École nationale de magistrature de France sur cet aspect fondamental. En outre, le DPCP assume depuis février 2009 la présidence de l'Association Internationale des Procureurs et Poursuivants Francophones, dont le siège est à Paris, ce qui lui offre une occasion unique de rayonner auprès de la communauté francophone internationale et en particulier européenne.

Le gouvernement du Québec compte donc s'inspirer des pratiques novatrices des pays européens aux prises avec des problématiques similaires en matière de sécurité publique et de justice, renforçant ainsi la coopération et les échanges déjà bien établis avec l'Europe en ces matières.

OBJECTIF 5

ACCROÎTRE LA CAPACITÉ D'ACTION DU QUÉBEC ET LE DÉVELOPPEMENT DES EXPERTISES

ACTIONS 2012-2015

- 21.** Développer à long terme les relations politiques, économiques et institutionnelles avec la Russie par l'ouverture d'un Bureau du Québec à Moscou.

MRI

- 22.** S'appuyer sur les réseaux accessibles au Québec en vertu de son appartenance à la Francophonie pour faire valoir les intérêts du Québec en Europe :

- initier des rencontres et activités avec les diplomates des pays européens membres et observateurs de la Francophonie sur des sujets qui interpellent le Québec;
- participer aux activités des groupes d'ambassadeurs francophones dans les capitales et auprès des organisations internationales afin de promouvoir la langue française et la culture québécoise;
- favoriser le développement et l'approfondissement de réseaux francophones d'expertise.

MRI

- 23.** Renforcer la coopération en matière de changements climatiques et de développement durable avec des régions européennes :

- faire la promotion du rôle des États fédérés et des régions dans la mise en œuvre des engagements internationaux touchant leurs secteurs de compétence;
- encourager les échanges d'expertise entre le Québec et l'Europe en matière de changements climatiques et de développement durable.

MRI, MDDEP

- 24.** Développer la coopération et les échanges d'expertise en matière d'immigration avec l'Europe, notamment avec le Conseil de l'Europe et la Commission européenne sur les questions d'intégration des migrants, de gestion de la diversité, de dialogue interculturel, d'interculturalisme et de lutte contre la discrimination et, plus spécifiquement, des indicateurs d'intégration et de cohésion sociales.

MICC, MRI

- 25.** Poursuivre et développer la coopération en matière de sécurité publique et de justice entre le Québec et les pays européens:

- participer à des échanges d'expertise en matière de sécurité intérieure par l'entremise de Francopol;
- favoriser la conclusion d'ententes et l'échange d'expertise avec des écoles de pompiers et des corps policiers européens;
- mettre sur pied un programme d'échange d'expertise avec des services de poursuite européens.

MSP, DPCP

CONCLUSION

Dans le contexte de cette *Stratégie du gouvernement du Québec à l'égard de l'Europe*, les relations du Québec avec l'Europe sont appelées à se développer au cours des trois prochaines années. La relation Québec-Europe est ancrée dans une vision à long terme basée sur de solides convergences de vues quant à un modèle de société moderne, démocratique et pacifique, fondé sur la diversité culturelle, le développement durable, la bonne gouvernance et le progrès social. De cette convergence découle une riche coopération bilatérale et multilatérale entre les sociétés venant renforcer le dialogue politique et répondre aux intérêts prioritaires du Québec en termes de prospérité économique, de mobilité des personnes et de culture.

Dans ce contexte favorable au rapprochement, les liens développés et cultivés au cours des cinquante dernières années prennent aujourd'hui toute leur importance et trouveront, au cours des trois prochaines années, leur prolongement dans de nouveaux outils de développement de la relation Québec-Europe.

Les tournées de promotion du Plan Nord en Europe effectuées par le premier ministre du Québec en juin et octobre 2011 laissent entrevoir de grandes possibilités en ce qui a trait à l'investissement européen au Québec.

La mise en application de l'*Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* concrétisera la création d'un véritable espace de mobilité transatlantique, dont le Québec espère qu'il s'étendra à d'autres pays européens.

Enfin, l'*Accord économique et commercial global entre le Canada et l'UE* stimulera non seulement les échanges économiques entre le Canada, le Québec et l'Europe, mais également la coopération dans plusieurs secteurs névralgiques. Fort de la présente *Stratégie* et des efforts concertés des ministères et des représentations en Europe pour la mettre en œuvre, le Québec a tout en main pour envisager avec optimisme le développement de sa relation avec l'Europe au cours des prochaines années.

Sous la coordination du ministère des Relations internationales, plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Québec ont participé à l'élaboration de cette Stratégie du gouvernement du Québec à l'égard de l'Europe et assureront sa mise en œuvre :

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF);
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE);
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC);
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF);
Ministère de la Sécurité publique (MSP);
Ministère du Tourisme (MTO);
Ministère du Travail du Québec;
Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP);
Investissement Québec (IQ);
Office des professions du Québec (OPQ);
Office Québec-Monde pour la jeunesse, Office franco-québécois pour la jeunesse, Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse.

De même, les représentations du gouvernement du Québec en Europe sont étroitement associées à l'ensemble de la démarche :

Délégation générale du Québec à Bruxelles
Délégation générale du Québec à Londres
Délégation générale du Québec à Munich
Délégation générale du Québec à Paris
Délégation du Québec à Rome
Bureau du Québec à Barcelone
Bureau du Québec à Berlin

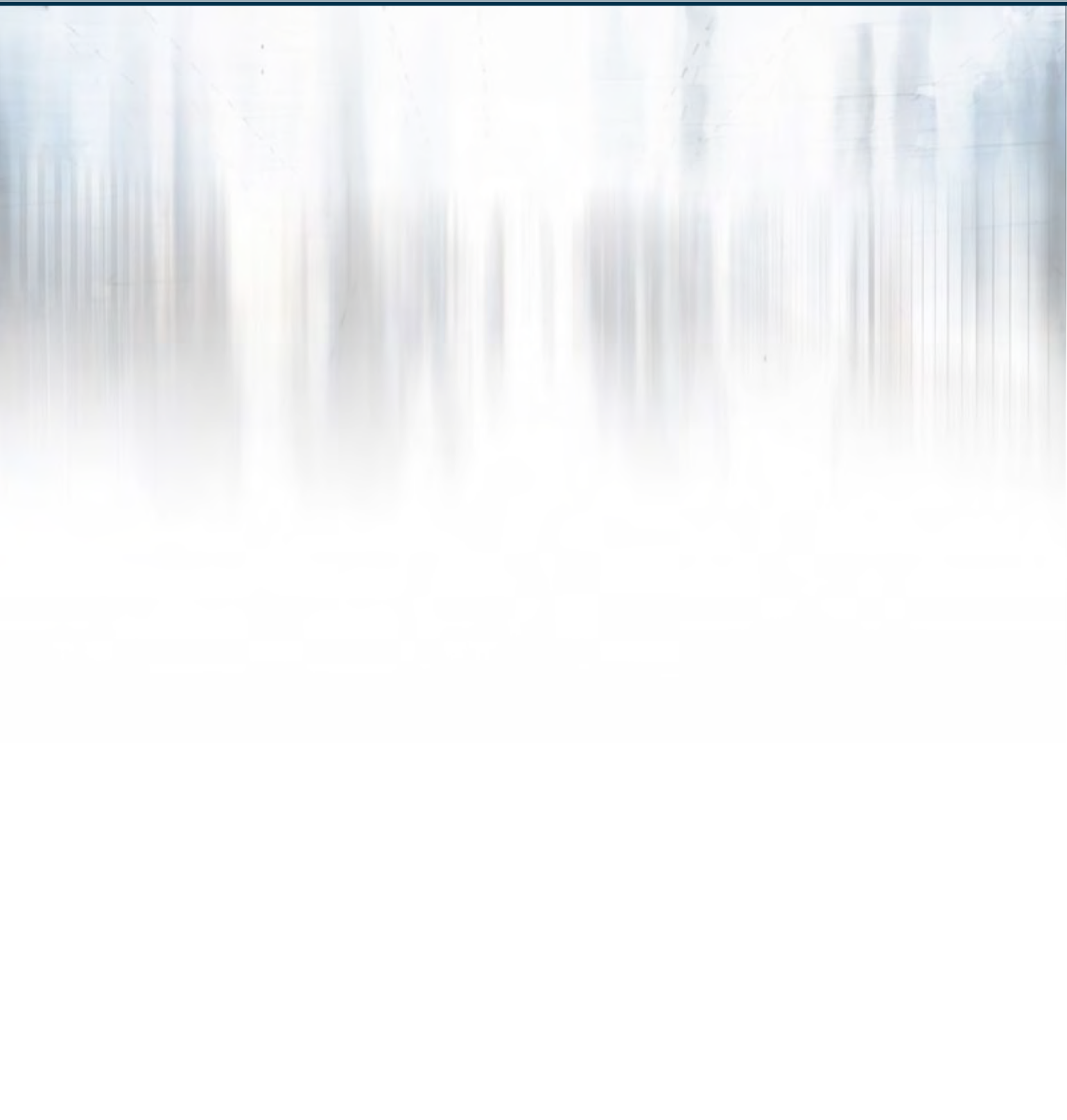
Cette Stratégie s'inscrit en continuité avec la *Politique internationale du Québec*.

LE MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES DU QUÉBEC

En vertu de sa loi constitutive et à titre de coordonnateur de l'action internationale du gouvernement et de celle de ses ministères et organismes, le Ministère a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts du Québec au plan international, en s'assurant du respect de ses compétences et de la cohérence de l'action gouvernementale. L'exercice de cette mission implique une concertation étroite avec tous les partenaires gouvernementaux interpellés par les questions internationales.

PLAN D'ACTION 2012-2015

DE LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À L'ÉGARD DE L'EUROPE



PLAN D’ACTION 2012-2015 DE LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À L’ÉGARD DE L’EUROPE

OBJECTIFS ET ACTIONS				
FAVORISER LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE	SOUTENIR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET D’INNOVATION	FAVORISER LA MOBILITÉ DES PERSONNES	PROMOUVOIR LA CULTURE QUÉBÉCOISE	ACCROÎTRE LA CAPACITÉ D’ACTION DU QUÉBEC ET LE DÉVELOPPEMENT DES EXPERTISES
1. Favoriser la conclusion, la mise en œuvre et le suivi de l’Accord économique et commercial global entre le Canada et l’UE : - compléter les négociations de l’Accord avec pleine participation du Québec aux séances de négociation; - promouvoir l’Accord et en maximiser les retombées, une fois ce dernier en vigueur; - assurer une participation du Québec au suivi et à la gestion de l’Accord. MDEIE, MRI	8. Favoriser le développement d’initiatives stratégiques de recherche et d’innovation, notamment par la mise en place d’une équipe, à la Délégation générale du Québec à Bruxelles, dédiée à la recherche et l’innovation. MRI, MDEIE	11. Mettre en application les Arrangements de reconnaissance mutuelle découlant de l’<i>Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles</i> ainsi que l’<i>Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française relative à la mobilité professionnelle et à l’intégration des migrants</i>, s’agissant de : - promouvoir, auprès des travailleurs français, les multiples avantages à venir s’installer et travailler au Québec; - faciliter l’obtention des aptitudes légales à exercer une profession, une fonction ou un métier réglementé, et l’accès aux mesures compensatoires prescrites par les ordres professionnels, telles que la formation d’appoint et les stages; - faciliter les démarches pour l’obtention ou le maintien des autorisations d’entrée, de séjour et de travail; - donner accès aux services d’intégration socioprofessionnelle; - soutenir les entreprises pour le recrutement de main-d’œuvre ou la mobilité de leur personnel sur le territoire de l’autre Partie; - échanger l’information, partager les bonnes pratiques et mettre en œuvre des actions concrètes de coopération entre les deux gouvernements. MRI, MICC, MESS, OPQ, MELS, Ministère du Travail	18. Soutenir les artistes, créateurs et entreprises du Québec dans leurs efforts de développement du marché européen : - organiser 15 missions annuelles de diffuseurs, programmeurs, éditeurs au Québec et en Europe lors de grands événements culturels où le Québec est présent; - encourager une participation québécoise sur 10 marchés ou événements culturels d’envergure en Europe annuellement, notamment dans des événements où le Québec est à l’honneur. MCCCCF, CALQ, SODEC, MRI	21. Développer à long terme les relations politiques, économiques et institutionnelles avec la Russie par l’ouverture d’un Bureau du Québec à Moscou. MRI
2. Offrir annuellement un soutien personnalisé à un minimum de 200 entreprises québécoises souhaitant exporter sur les marchés européens, notamment dans les secteurs prioritaires des technologies de l’information, des sciences de la vie, des technologies vertes, du matériel de transport et des nouveaux matériaux, ainsi qu’accueillir un minimum de 20 acheteurs européens par année intéressés par les produits issus des secteurs d’excellence du Québec. MDEIE, CRIQ	9. Faciliter dans le cadre du Plan Nord, le développement et le partage des connaissances scientifiques sur les milieux nordiques entre les chercheurs québécois et européens, en matière de mise en valeur des ressources naturelles et du territoire, de mieux-être des communautés, d’infrastructure, de biodiversité nordiques, de protection des écosystèmes et de changements climatiques MRI, MRNF, MDDEP, MDEIE	12. Faciliter la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et la mobilité de la main-d’œuvre entre le Québec et d’autres pays d’Europe. MRI, MDEIE	19. Appuyer annuellement, par l’entremise d’ententes de coopération avec des pays et régions européens, la réalisation de 25 projets culturels ciblant des collaborations, coproductions ou échanges d’expertise. MCCCCF, CALQ, SODEC, Musées nationaux, BAnQ, MRI	22. S’appuyer sur les réseaux accessibles au Québec en vertu de son appartenance à la Francophonie pour faire valoir les intérêts du Québec en Europe : - initier des rencontres et activités avec les diplomates des pays européens membres et observateurs de la Francophonie sur des sujets qui interpellent le Québec; - participer aux activités des groupes d’ambassadeurs francophones dans les capitales et auprès des organisations internationales afin de promouvoir la langue française et la culture québécoise; - favoriser le développement et l’approfondissement de réseaux francophones d’expertise. MRI
3. Renforcer les liens avec les investisseurs en rencontrant chaque année les responsables d’au moins 200 entreprises européennes, dont 50 sièges sociaux d’entreprises présentes au Québec, ainsi que d’au moins 150 filiales européennes au Québec, afin de les inciter à : - investir au Québec; - réinvestir dans leurs filiales ou créer de nouvelles filiales dans d’autres secteurs d’activités. IQ	10. Organiser de façon périodique un forum sur l’innovation regroupant des partenaires québécois et européens des secteurs publics et privés de la recherche : - déterminer les priorités d’action; - assurer le suivi de projets conjoints; - échanger l’expertise et les bonnes pratiques. MDEIE, MRI	13. Favoriser la mobilité professionnelle et la coopération en matière d’intégration des migrants entre le Québec et la Catalogne. MRI, MICC, MESS	20. Favoriser à chaque année l’accès de 15 artistes québécois à des studios et à des ateliers-résidences en Europe et, en contrepartie, celui de 15 artistes européens au sein de studios et ateliers-résidences au Québec pour enrichir leur démarche et développer des contacts professionnels. MCCCCF, CALQ, MRI	23. Renforcer la coopération en matière de changements climatiques et de développement durable avec des régions européennes : - faire la promotion du rôle des États fédérés et des régions dans la mise en œuvre des engagements internationaux touchant leurs secteurs de compétence; - encourager les échanges d’expertise entre le Québec et l’Europe en matière de changements climatiques et de développement durable. MRI, MDDEP
4. Favoriser, dans le cadre du Plan Nord, la prospection d’investissements dans les domaines énergétique, minier, forestier, faunique, bioalimentaire, touristique et en matière d’infrastructure, ainsi que dans les première et deuxième transformations des métaux et des produits du bois. IQ, MDEIE, MRNF, MRI		14. Appuyer les entreprises et organismes publics québécois dans leurs activités de prospection de nouveaux bassins potentiels de main-d’œuvre qualifiée et de recrutement ailleurs en Europe. MRI, MICC, MESS		24. Développer la coopération et les échanges d’expertise en matière d’immigration avec l’Europe, notamment avec le Conseil de l’Europe et la Commission européenne sur les questions d’intégration des migrants, de gestion de la diversité, de dialogue interculturel, d’interculturalisme et de lutte contre la discrimination et, plus spécifiquement, des indicateurs d’intégration et de cohésion sociales. MICC, MRI
5. Appuyer l’internationalisation de créneaux d’excellence et de grappes industrielles québécoises vers les territoires prioritaires du Québec en Europe. MDEIE, MRI		15. Conclure ou renouveler des ententes de sécurité sociale avec des pays d’Europe. MRI		25. Poursuivre et développer la coopération en matière de sécurité publique et de justice entre le Québec et les pays européens: - participer à des échanges d’expertise en matière de sécurité intérieure par l’entremise de Francopol; - favoriser la conclusion d’ententes et l’échange d’expertise avec des écoles de pompiers et des corps policiers européens; - mettre sur pied un programme d’échange d’expertise avec des services de poursuite européens. MSP, DPCP
6. Soutenir le développement du marché européen pour les produits du bois québécois par la mise en place d’une Stratégie de diversification des exportations : - appuyer la prospection du marché par l’embauche à Bruxelles d’un représentant spécialisé en codes et normes pour les produits du bois afin de renforcer la connaissance des normes européennes; - promouvoir, auprès de l’UE, les pratiques forestières québécoises visant à assurer un aménagement durable des forêts. MRNF, MRI		16. Poursuivre et accroître les échanges de jeunes adultes entre le Québec et l’Europe et leur intégration sur le marché du travail: - soutenir les échanges de jeunes entre le Québec, la France et la Wallonie-Bruxelles; - conclure des ententes de partenariat entre l’OQMJ et d’autres régions européennes; - favoriser la formation et la diffusion des créations des jeunes artistes québécois sur le territoire européen. OQMJ, OFQJ, OQWBJ		
7. Augmenter le nombre de touristes européens au Québec : - développer l’offre touristique québécoise à la lumière de l’expertise de destinations touristiques européennes performantes, notamment celle de la France, du Royaume-Uni et des pays nordiques; - utiliser une image de marque de la destination québécoise attrayante pour les Européens; - déployer des efforts promotionnels sur les marchés touristiques européens; - susciter, par l’intermédiaire de projets de promotion conjoints avec l’Ontario, le développement par des voyageurs européens de forfaits couvrant le Québec; - accueillir 300 voyageurs et journalistes européens au Québec par année dans le cadre de bourses de déplacement et de tournées de familiarisation et de presse. MTO		17. Promouvoir davantage l’offre éducative québécoise en Europe afin d’attirer un plus grand nombre d’étudiants européens au Québec. MRI, MELS		

